

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet B1 | BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : http://www.sntrs.net  
ISSN 0180-5398 - CP 0904S05392 - Directeur de la publication : Annick KIEFFER  
Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle - Prix : 2,50 €

## Une grande victoire ! Continuons l'action, le débat, les propositions.

Après trois mois d'une lutte exceptionnelle, les personnels de la recherche scientifique ont obtenu la satisfaction de leurs revendications immédiates : la restitution des 550 postes statutaires que le gouvernement Raffarin II avait transformés en CDD et la création de 1000 postes d'enseignants-chercheurs, d'ATER (Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche) d'Ensei et de IATOS (personnels techniques et administratifs) dans les universités. Le gouvernement s'est en outre engagé à réunir les organisations syndicales dans le cadre de la préparation du budget 2005. Cette victoire est la plus importante remportée par les personnels depuis la fin des années 1980.

Exceptionnelle, cette lutte l'a été dans son ampleur comme dans sa capacité à susciter des formes inédites d'actions, allant des manifestations classiques à des expressions multiples en direction de la population. Elle l'a été également par le recours à la complémentarité entre d'une part l'expérience, le savoir-faire, la capacité à formuler des mots d'ordre clairs et rassembleurs

des organisations syndicales et d'autre part l'imagination, les formes novatrices de mobilisation initiées par le Collectif Sauvons la recherche. Cette unité, qui a aussi été un combat que le SNTRS-CGT a su mener, a permis aux personnels, des directeurs de laboratoires aux ingénieurs, techniciens et administratifs de s'exprimer, et aux jeunes qu'ils soient doctorants, post-doctorants ou jeunes chercheurs de se faire entendre.



**Nous nous sommes battus :**

-contre la précarisation de l'emploi des jeunes scientifiques, symbolisée par la restitution des 550 postes,66

-contre le déclin de la recherche fondamentale portée par le système

de recherche publique, marqué par les coupes budgétaires intervenues au CNRS et à l'INSERM, mettant les organismes au bord de la cessation de paiement,

-contre le pilotage accru que traduisent ces mesures, dans un contexte d'un financement direct aux laboratoires faible et de course perpétuelle aux contrats,

*suite page 3*

## SOMMAIRE

Pages 1	Edito <b>Une grande victoire !</b>
	<b>Continuons l'action, le débat, les propositions.</b> Par Annick KIEFFER
Page 2	<b>Elections au Comité National du CNRS 2004.</b>
Page 3	<b>Grand débat sur la recherche : propositions du SNTRS-CGT.</b>
Pages 4 à 10	<b>Baisse des emplois et des crédits depuis 10 ans !</b> Des illustrations statistiques.
Pages 11-12	<b>Les personnels de la recherche ont gagné !</b>
	<b>Du jamais vu depuis 20 ans !</b> Communiqué du SNTRS.
Pages 12 à 14	<b>Rencontre du 15/4/04 avec le Ministre de la recherche, les syndicats</b> des EPST et de l'Enseignement Supérieur
Pages 14-15	<b>Intervention de Jacques AUDIN au CA du CNRS sur l'orientation budgétaire.</b>
Pages 15-16	<b>A propos du projet Larrouturou/mégie :</b> - Déclaration de la CE du SNTRS CGT du 11/3/04. - Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS des 15-16/4/04 et intervention de Daniel STEINMETZ. - Intervention de Jacques AUDIN sur le document « Notre projet pour le CNRS » co-signé B.Larrouturou et G.Mégie au CA (25/3/04).
Page 21	<b>Débattre dans le Etats Généraux de la recherche et agir pour les revendications.</b>
Pages 22-23	<b>Conseil Economique et Social</b> séance du 16/12/03 : intervention de Philippe MASSON au nom du groupe de la CGT sur le projet d'avis : <b>Economie de la connaissance. La recherche publique française et les entreprises.</b>
Pages 23 à 25	Intervention d'Annick KIEFFER au nom du SNTRS au 14ème Congrès de l'UGICT.
Pages 25 à 27	<b>Organisation de la recherche et démocratie:</b> réflexions issues du BN élargi 23/3//04.
Pages 28 à 35	<b>Situation s budgétaire à l'IRD, à l'INRETS, à l'INED.</b>
Pages 36-37	Profession de foi SNTRS pour les élections des collèges A et B du Comité National.
Page 38	<b>Futurs retraités et retraités,</b> la Section Nationale des retraités s'adresse à vous...
Pages 39-40	<b>Pour la Santé, la Sécu, c'est vital !</b> Réforme de l'Assurances maladie et de la Sécurité Sociale : déclaration de la CGT et Pétition.

## ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DU CNRS

Les élections sont en cours pour les collèges chercheurs et enseignants-chercheurs.  
Fin de ce 1er tour et dépouillement le 12 mai. 2004 (voir la profession de foi pages 36-37)  
Le scrutin doit débiter fin mai pour le collège C. La fin du vote et le dépouillement sont début juillet, ainsi que le dépouillement du 2ème tour des collèges A et B.

**votez et faites voter**  
**pour les candidats du SNTRS-CGT.**

**Notre ami et camarade Alex Miré, est décédé le 21 avril.**

Alex a passé toute sa carrière à l'IMFT à Toulouse. Il a beaucoup travaillé pour la défense de ses collègues, ITA et ATOS, notamment pour l'intégration des hors statuts dans les années 80. Il a été élu plusieurs fois au CA de l'INPT pour la CGT. Il a également été élu au Comité national du CNRS.

Il a été membre de la Commission exécutive de notre syndicat 1972 à 1978.

C'était un type bien, il est malheureusement mort jeune, deux ou trois ans seulement après son départ en retraite. Le bureau national présente ses sentiments attristés à sa famille.

**-contre** la bureaucratie envahissante,  
**-contre** le système de recherche public, financé par les citoyens, pour une rentabilité à court terme et au service des seules entreprises et non pour la satisfaction des besoins des populations,

**-pour** une politique de recherche qui s'inscrit dans la cohérence, la continuité et la durée ; pour une programmation pluriannuelle des emplois et des financements,

**-pour** une réflexion sur les moyens, les missions et les finalités du système public de recherche,

**-pour** améliorer son organisation.

**C'est pourquoi le SNTRS-CGT a demandé, avec la CGT la tenue d'Etats généraux sur la recherche.**

Ces débats, qui ont commencé dans les laboratoires et les sites de recherche ne peuvent être l'affaire des seuls personnels de la recherche scientifique publique. Ils doivent associer les travailleurs de la recherche des entreprises publiques ou privées et les citoyens. C'est

pourquoi nous appelons la CGT, ses Unions départementales, ses fédérations à participer pleinement, et à faire entendre leurs points de vue et leurs propositions. Il suffit pour cela qu'elles prennent contact avec les comités locaux de réflexion et avec les sections du SNTRS-CGT. Des débats devraient être initiés dans la CGT sur la question notamment des relations entre la recherche et la société. C'est ce que l'UD de Paris a commencé à faire.

La lutte n'est en effet pas terminée : il reste à gagner une véritable amélioration de notre système de recherche. Cela n'est pas gagné, car si nous baissons les bras, le gouvernement a des projets et les lobbys de tous bords qui œuvrent pour se faire entendre. Il nous revient de peser dans les débats et de convaincre pour ne pas . C'est l'avenir de la recherche française qui se joue aujourd'hui.

Annick KIEFFER

## **Grand débat sur la recherche : propositions du SNTRS-CGT**

*Tous les adhérents ont reçu le BRS 395,*

argumentaire du syndicat sur les 4 thèmes des Etats Généraux :

**- Recherche et société**

**- Organisation et financement** de la recherche nationale, publique et privée, articulation avec la recherche européenne

**- Statuts des personnels**

**- Evaluation de la recherche**

*Toutes les sections du SNTRS ont reçu des exemplaires en nombre de ce journal à diffuser autour de vous. C'est un outil utile au débat !*

**Ce BRS 396 constitue un nouveau dossier destiné à alimenter le débat.**

Il comprend des éléments statistiques qui illustrent la baisse d'emplois et des crédits sur 10 ans !

Il contient également des informations sur les organismes, notamment les comptes rendus et intervention, au Ministère de la recherche, au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration du CNRS.

En effet, le BRS étant réservé à un plus grand nombre d'articles thématiques ou de réflexion, les compte-rendus sont maintenant publiés dans SNTRS-INFO à tous les adhérents par courrier électronique. Mais tous les adhérents n'ayant pas d'adresse mel et compte tenu de l'actualité et du grand mouvement de lutte du moment, nous avons redonné ici ces informations.

## EVOLUTION DU BCRD (LFI)

Années	En millions d'euros				En %	
	DO + AP <sup>(1)</sup>		DO + CP <sup>(1)</sup>		DO + CP (LFI)	
	Millions d'euros courants	Millions d'euros 2002	Millions d'euros courants	Millions d'euros 2002	En % du PIB	En % du Budget de l'Etat **
1980 <sup>(2)</sup>	2 407,475	5250,221	2 347,715	5 119,897	0,526	2,77
1981	2 994,099	5881,009	2 902,019	5700,147	0,576	3,08
1982	3 875,254	6 826,260	3 577,521	6301,803	0,622	2,97
1983	4959,167	8014,013	4 640,548	7499,126	0,735	3,45
1984	5614,697	8 478,754	5320,013	8 033,752	0,777	3,71
1985	5 928,742	8491,738	5599,148	8019,659	0,764	3,69
1986	5 729,034	7 807,528	5 703,270	7772,417	0,725	3,63
1987	5 858,616	7761,494	5 798,398	7681,718	0,703	3,62
1988	5 992,466	7706,910	5 999,784	7716,322	0,676	3,63
1989	6457,740	8 054,094	6407,127	7 990,969	0,672	3,65
1990	6914,020	8 379,793	6 604,396	8 004,528	0,654	3,86
1991	7278,831	8 568,640	6916,764	8 142,415	0,659	3,54
1992	7778,101	8 977,485	7318,163	8 446,623	0,674	3,63
1993	7918,050	8 932,352	7 864,235	8871,644	0,714	3,76
1994	8012,263	8 888,805	7 863,473	8 723,737	0,687	3,60
1995	7 870,943	8 588,773	7 982,383	8710,376	0,675	3,42
1996	7 973,236	8576,013	8085,134	8 696,370	0,667	3,40
1997	7920,641	8411,721	7 974,761	8469,196	0,637	3,30
1998	8 103,885	8 526,097	8 088,335	8 509,737	0,619	3,32
1999	8291,854	8708,106	8222,185	8 634,939	0,607	3,20
2000	8 763,836	9 082,840	8330,881	8634,126	0,587	3,25
2001	8 779,520	8941,063	8 534,858	8691,899	0,578	3,24
2002	9 030,831	9 030,831	8 720,233	8 720,233	0,573	3,21
2003	9383,213 *	—	8 844,954	—	0,570 <sup>(4)</sup>	3,23 <sup>(4)</sup>
2004 <sup>(3)</sup>	9 220,911	—	8 928,472	—	0,557 <sup>(5)</sup>	3,15 <sup>(5)</sup>

LFI - Loi de Finances

\* en fait 9 171,173 après les annulations du 14 - 3 - 2003

\*\* Total du budget général (credits initiaux)

(1) DO : Dépenses Ordinaires - CP : Crédits de Paiement - AP : Autorisations de Programmes

(2) Non significatif en raison d'un périmètre différent

(3) Projet de Loi de Finances

(4) sur la base d'un PIB supposé à 1 551,5 milliards d'euros et d'un budget général à 276,8 milliards d'euros

(5) sur la base d'un PIB supposé à 1 601,0 milliards d'euros et d'un budget général à 286,1 milliards d'euros

### EVOLUTION DE LA NATURE DES RESSOURCES POUR LA RECHERCHE et DEVELOPPEMENT DANS LES ORGANISMES PUBLICS (en millions d'euros)

Années	Dotations Budgétaires consommées	Ressources propres	Contrats de R et D	Total général	Part relative des contrats en %
1982	6311,4	243,9	442,1	6997,4	6,3
1983	7134,6	259,2	457,3	7851,1	5,8
1984	8018,8	274,4	503,1	8796,3	5,7
1985	8735,3	365,9	548,8	9650	5,7
1986	9268,9	381,1	640,3	10290,3	6,2
1987	9954,9	365,9	762,2	11083	6,9
1988	10366,5	320,1	1006,2	11692,8	8,6
1989	11037,3	442,1	1173,8	12653,2	9,3
1990	12058,7	518,3	1280,6	13857,6	9,2
1991	12439,8	640,3	1326,3	14406,4	9,2
1992	12378,8	503,1	1570,2	14452,1	10,9
1993	12607,5	472,6	1585,4	14665,5	10,8
1994	12348,4	609,8	1768,4	14726,6	12
1995	12546,6	594,5	1783,6	14924,7	12
1996	12439,8	686	1920,9	15046,7	12,8
1997	11692,8	686	1951,3	14330,1	13,6
1998	11479,4	777,5	2317,2	14574,1	15,9
1999	11885	762	2338	14985	15,6
2000	12831	832	2172	15835	13,7
2001	13085	952	2263	16271	13,9



### Evolution des crédits des EPST 1994 - 2004(1)

Année	CNRS			INSERM			IRD			INRIA			INED			INRA			Cemagref			INRETS			LCPC(2)		
	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	CP	DO	Total	DO	CP	Total
1996	3,08	5,23	4,79	0,50	7,13	5,42	0,15	1,12	0,93	1,36	7,81	5,46	0,40	0,89	0,74	1,44	7,13	6,22	-13,48	7,05	4,80	-1,45	4,44	3,12			
1997	-4,77	2,58	1,13	-3,39	1,52	0,31	-7,59	-0,37	-1,76	-2,12	2,63	0,97	-10,95	1,14	-2,66	-0,03	2,73	2,31	24,81	8,61	10,08	-19,46	0,62	-3,68			
1998	0,00	2,21	1,80	3,11	4,03	3,82	-2,43	0,07	-0,38	2,17	4,41	3,65	-3,90	2,94	0,97	1,87	0,95	1,09	7,68	3,29	3,74	-6,50	2,31	0,73			
1999	1,51	1,84	1,78	3,58	3,21	3,30	0,92	2,30	2,06	0,36	3,23	2,27	-0,60	3,11	2,09	1,38	2,36	2,21	8,12	3,81	4,27	0,46	2,34	2,03			
2000	1,12	1,09	1,10	1,87	1,82	1,83	0,27	1,49	1,28	4,62	3,77	4,05	2,62	2,13	2,26	3,93	1,35	1,73	4,46	2,47	2,69	16,77	2,50	4,83	2,61	1,68	1,84
2001	5,01	-0,81	0,25	17,79	0,57	4,63	4,54	0,87	1,50	9,16	13,17	11,85	7,43	0,83	2,60	16,97	-1,44	1,36	38,08	1,06	5,21	7,32	0,33	1,60	7,20	-0,38	0,87
2002	0,24	1,00	0,85	4,85	3,18	3,62	3,20	0,32	0,83	8,56	11,66	10,66	3,09	2,44	2,62	-9,52	2,68	0,54	-1,17	2,44	1,91	0,77	2,37	2,07	-4,22	2,53	1,34
2003	-17,31	-0,04	-3,31	-9,67	1,05	-1,82	-7,49	0,61	-0,87	12,20	8,25	9,49	0,02	1,04	0,75	-13,93	0,58	-1,71	0,03	1,37	1,18	0,00	1,58	1,28	0,00	0,42	0,35
2004	0,44	0,99	0,90	0,00	1,44	1,09	-3,56	-0,10	-0,69	10,20	3,19	5,46	0,00	1,38	0,99	0,00	1,14	0,98	0,00	2,40	2,06	-14,79	1,08	-1,90	-42,12	2,40	-4,97
Evol 95 - 04	-11,91	14,87	9,50	17,86	26,49	24,27	-12,06	6,45	2,87	55,92	74,70	67,87	-2,90	17,04	10,74	-0,85	18,65	15,54	79,27	37,30	41,89	-19,76	18,94	10,26	-39,02	6,80	-0,72

(1) Evolution en % chaque année et entre 1995 et 2004 en Euros courants.

(2) EPST depuis 1999 seulement

## Evolution des crédits du FRT et du FNS(M d'euros)

Années	FRT		FNS	
	AP	CP	AP	CP
1995*	80,036	121,960		
1996(1)	62,199	107,629		
1997	71,670	177,614		
1998	72,124	120,557	31,252*	30,490*
1999	102,141	110,516	76,225	48,543
2000	137,966	102,141	106,714	86,134
2001	152,449	103,742	134,917	109,458
2002	152,449	104,426	152,449	114,336
2003	197,000	94,820	216,944(3)	129,500(3)
2004	197,000	119,213(2)	151,749	142,956

(1) pas tout à fait le même périmètre que les années suivantes.

(2) avec les 15 millions d'euros en provenance du ministère de la défense.

(3) en fait l'annulation de crédits a été de 68,833 millions d'euros en AP et de 29,154 millions d'euros en CP

\* existence non officielle

## Répartition des crédits du FRT par type d'action (M d'euros)

Désignations	Consommation 2001	Consommation 2002	Programmation 2003	Proposition 2004
Action régionale	19,82	22,40	15,00	22,00
Actions incitatives	35,29	21,08	29,54	27,00
Sciences du vivant	38,38	34,26	21,65	36,00
Informatique Télécommunication	38,28	33,21	45,03	66,00
Energie, transport, environnement, ressources naturelles	21,17	23,94	19,38	29,50
Espace aéronautique		8,03	4,07	6,50
Nouvelles technologies et société	~	~	1,20	10,00
<b>Total</b>	<b>157,79*</b>	<b>144,71</b>	<b>141,91 **</b>	<b>197,00</b>

\* dont 2,56 pour une rubrique « campus numérique » qui n'existe plus et 2,29 venant de récupération d'AP de dossiers soldés en positif l'année précédente.

\*\* dont 3,96 venant du Fonds Social Européen +2,08 ?

## Répartition des crédits du FNS par secteur de recherche ou actions (M d'euros)

Désignation	Années	Réalizations				Prévisions	
		1999	2000	2001	2002	2003	2004
Sciences de la vie		65,7	70,4	90,9	95,3	84,2	75,0
Sciences et techniques de l'information et de la communication		-	4,5	7,2	3,5	14,7	14,0
Physique, chimie, sciences de l'ingénieur		-	3,0	5,8	6,9	7,7	8,0
Sciences humaines et sociales		8,9	9,6	10,6	8,9	9,2	9,0
Sciences de la planète et de l'environ.		2,4	5,0	5,5	7,8	16,5	16,5
Action « Jeunes chercheurs »		7,9	12,2	8,4	5,7	6,4	7,5
Actions régionales		-	1,8	5,5	11,9	9,3	20,0*
<b>Total</b>		<b>84,9</b>	<b>106,5</b>	<b>133,9</b>	<b>140,0</b>	<b>148,0</b>	<b>150,0</b>

\* dont 5,0 au titre de l'attractivité du territoire.

## Crédit d'Impôt Recherche

Années	Nombre de Bénéficiaires**	Nombre de Déclarants **	Montant en Millions d'euros	Montant en M. euros 2002***
1983	1800	1800	65,55	105,93
1984	2300	2300	73,18	110,5
1985	2319	3036	108,3	241,06
1986	2990	3757	214,8	292,73
1987	4489	5436	342,86	454,22
1988	5850	7294	325,94	419,19
1989	6432	7773	367,71	458,6
1990	7370	8700	507,66	615,28
1991	6651	8809	763,77	899,11
1992	5840	8463	556,93	677,43
1993	5234	8720	538,45	607,43
1994	4277	7959	401,4	445,31
1995	3740	7497	448,51	489,41
1996	3662	7167	452,32	486,51
1997	3338	7008	437,22	464,33
1998	3033	6863	440,27	463,21
1999	3271	6623	510,71	536,35
2000	3060	6344	529	548,26
2001	2810	6253	519	528,55

\* Le CIR a été institué par la loi de finances de 1983.

\*\* Il s'agit du nombre d'entreprises.

\*\*\* sur la base de l'évolution du PIB.

### EVOLUTION DE LA NATURE DES RESSOURCES POUR LA RECHERCHE et DEVELOPPEMENT DANS LES ORGANISMES PUBLICS (en millions d'euros)

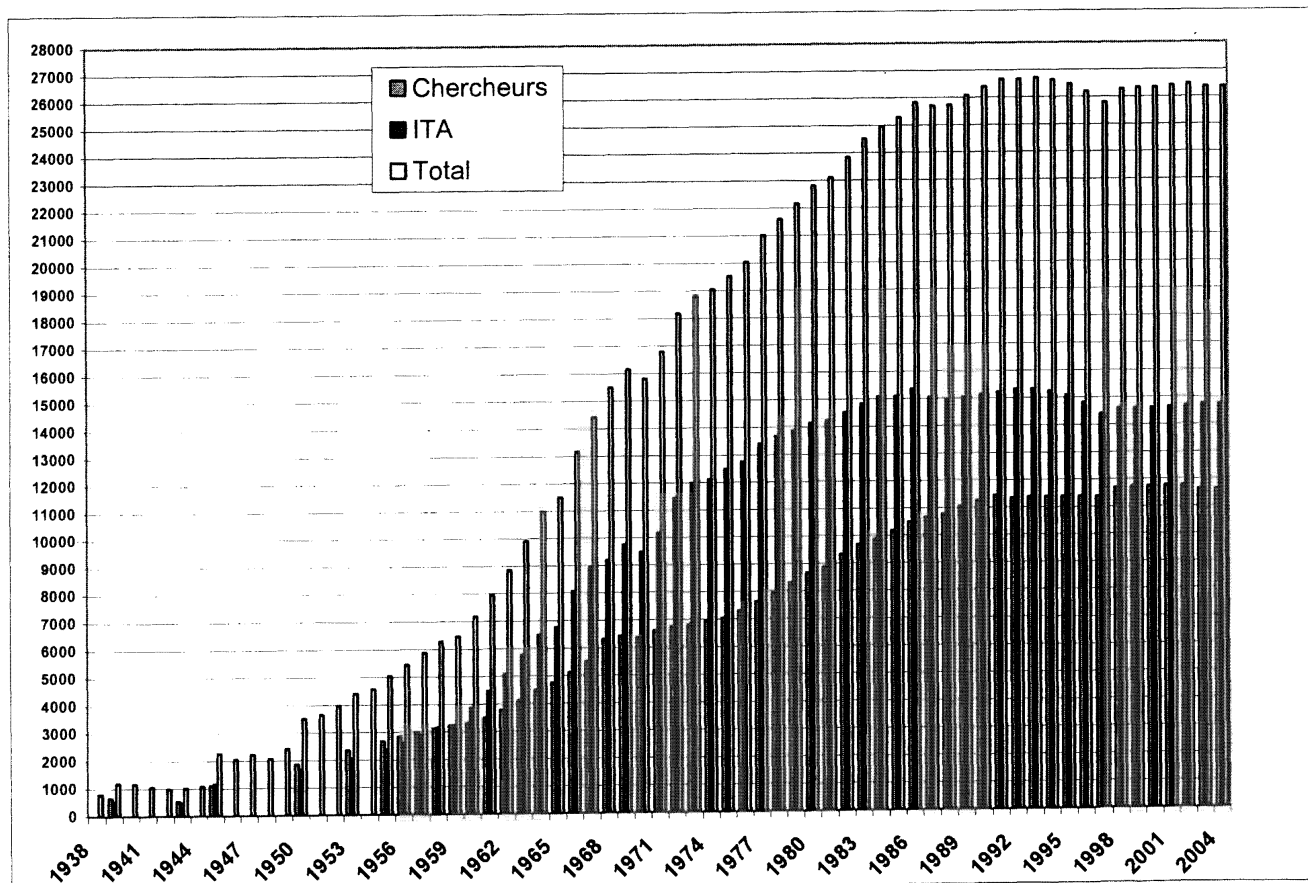
Années	Dotations Budgétaires consommées	Ressources propres	Contrats de R et D	Total général	Part relative des contrats en %
1982	6311,4	243,9	442,1	6997,4	6,3
1983	7134,6	259,2	457,3	7851,1	5,8
1984	8018,8	274,4	503,1	8796,3	5,7
1985	8735,3	365,9	548,8	9650,0	5,7
1986	9268,9	381,1	640,3	10290,3	6,2
1987	9954,9	365,9	762,2	11083,0	6,9
1988	10366,5	320,1	1006,2	11692,8	8,6
1989	11037,3	442,1	1173,8	12653,2	9,3
1990	12058,7	518,3	1280,6	13857,6	9,2
1991	12439,8	640,3	1326,3	14406,4	9,2
1992	12378,8	503,1	1570,2	14452,1	10,9
1993	12607,5	472,6	1585,4	14665,5	10,8
1994	12348,4	609,8	1768,4	14726,6	12,0
1995	12546,6	594,5	1783,6	14924,7	12,0
1996	12439,8	686,0	1920,9	15046,7	12,8
1997	11692,8	686,0	1951,3	14330,1	13,6
1998	11479,4	777,5	2317,2	14574,1	15,9
1999	11885,0	762,0	2338,0	14985,0	15,6
2000	12831,0	832,0	2172,0	15835,0	13,7
2001	13085,0	952,0	2263,0	16271,0	13,9

### Variation des postes de titulaires dans les EPST de 1994 à 2004\*

	CNRS		INSERM		IRD		INRIA		INED		INRA		CEMAGREF		INRETS		LCPC		Totaux		
	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	ITA	Cher	Général
1994	-87	10	12	10	-3	0	5	12	0	0	2	10	0	2	1	1	0		-70	45	-25
1995	-99	-53	-11	35			4	11			-32	12							-138	5	-133
1996	-202		-8		-45	-10	-1	10	-1		-45								-302	0	-302
1997	-413		-14	-12		-5		2	-2		-56	-9	-11	1	-6				-502	-23	-525
1998	128	297	40	50		-1	8	14			-3	13		2		2			173	377	550
1999	16	50	11	37		7		5			9	5		1					36	105	141
2000	1	1			6	2	17	2			-28	32			1	2		2	-3	41	38
2001	30	35	39	35		-1	58	58	1		-30	30			2	2			100	159	259
2002	35	20	25	15	8	2	50	50	2		41	11	2		2	2			165	100	265
2003	45	-137	23		5	-6	27	12				-16					-3		100	-150	-50
2004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Bilan 94-04</b>	<b>-546</b>	<b>223</b>	<b>117</b>	<b>170</b>	<b>-29</b>	<b>-12</b>	<b>168</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-142</b>	<b>88</b>	<b>-9</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-441</b>	<b>659</b>	<b>218</b>

Pour chaque année est indiqué l'évolution en + ou en - sur les effectifs budgétaires de l'année précédente.

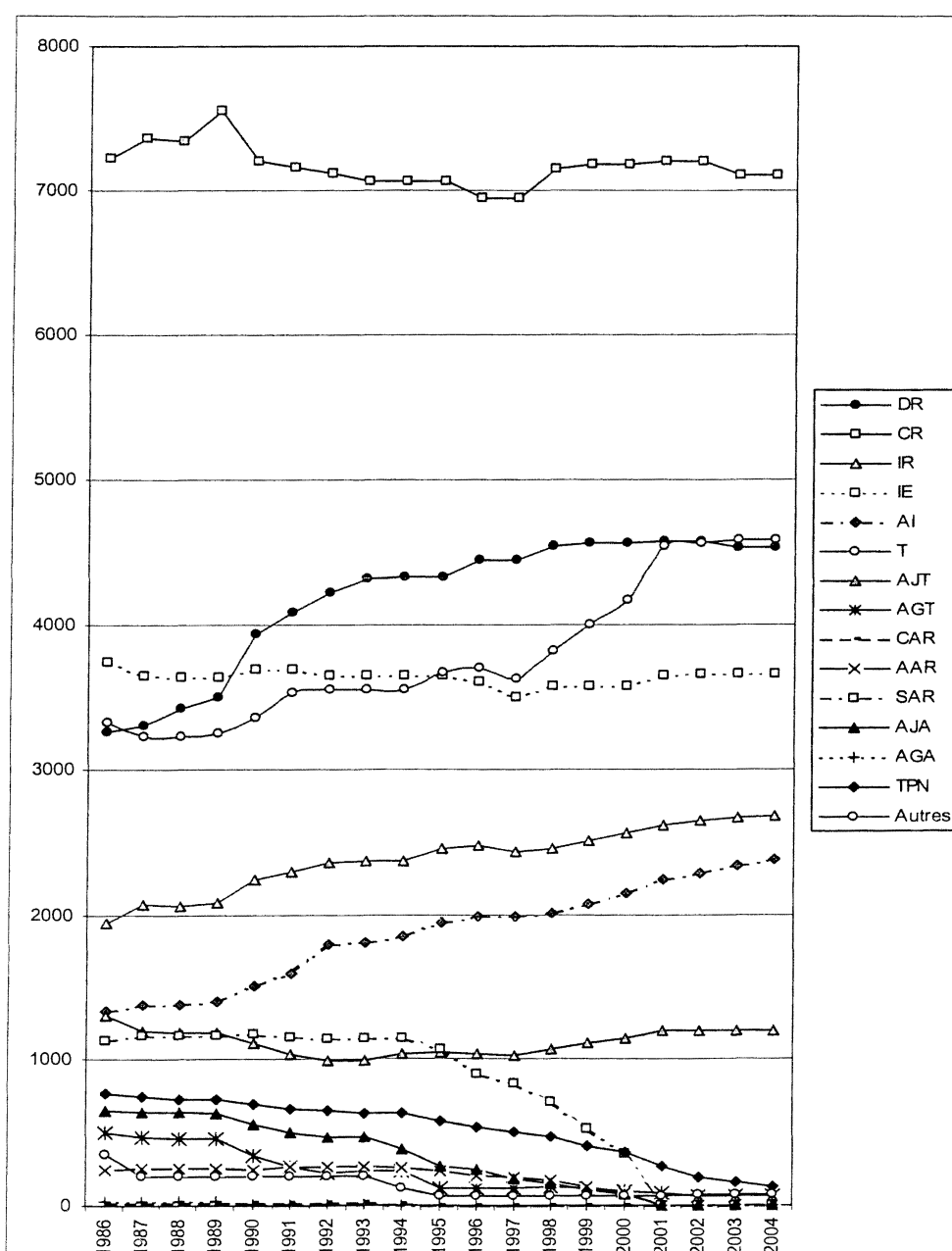
\* En tenant compte de l'annonce de restitution des postes supprimés pour 2004.





## Les emplois budgétaires CNRS par corps de 1986 à 2004

Année	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
DR	3253	3304	3418	3495	3933	4084	4219	4317	4327	4327	4443	4443	4541	4559	4559	4574	4574	4524	4524
CR	7224	7357	7342	7549	7202	7152	7117	7059	7059	7059	6943	6943	7142	7174	7175	7195	7195	7108	7108
IR	1940	2067	2065	2083	2246	2296	2358	2369	2367	2458	2477	2430	2458	2505	2564	2617	2651	2672	2683
IE	3738	3639	3627	3632	3680	3681	3639	3640	3645	3637	3601	3496	3568	3572	3565	3639	3657	3657	3657
AI	1335	1381	1380	1398	1505	1596	1792	1804	1848	1940	1989	1985	2012	2077	2150	2238	2289	2341	2379
T	3326	3229	3229	3249	3354	3520	3544	3544	3544	3660	3700	3620	3808	3992	4166	4536	4565	4583	4583
AJT	1302	1200	1189	1189	1115	1033	995	995	1041	1042	1041	1025	1068	1114	1139	1194	1199	1199	1199
AGT	500	467	455	462	344	271	227	230	237	122	122	122	126	113	95	85	65	65	65
CAR	23	23	19	19	19	19	19	19	13	5	5	4	0	0	0	0	0	0	0
AAR	241	256	252	252	251	266	266	266	261	239	201	196	168	126	84	0	0	0	0
SAR	1132	1164	1160	1162	1173	1153	1146	1147	1142	1067	899	836	702	527	351	0	0	0	0
AJA	656	642	638	634	552	506	470	470	386	270	241	181	151	112	75	0	0	0	0
AGA	32	31	29	34	6	6	6	6	4	4	4	4	0	0	0	0	0	0	0
TPN	764	743	724	724	689	667	650	630	630	575	537	503	469	408	358	268	193	156	126
Autres	353	205	205	205	204	204	203	201	116	62	62	64	64	64	64	64	72	72	72



## Les non titulaires CNRS

Années	Non Titulaires sur statut(1)	Marins	Personnels d'adm. Centr	CDD sur emplois (2)	CDD sur FNS	CDD sur FRT	Auxiliaires et vacataires			CDD sur ressources extérieures				
							moyenne mois	minimum mois	maximum mois	Cherch. et Ing. de rech.	Boursiers	IE, AI et T	Cat. C	Total
1989	525		84											
1990	314		85	291										
1991	?		79	230										
1992	161	17	79	476										
1993	122	17	78	320										
1994	103	17	75	241										
1995	90	17	62	621			683							
1996	78	17	56	624			695							
1997	62	17	48	496			648							
1998	56	17	21	567			651							
1999	51	17	14	813			692			609	316	673	22	1620
2000	45	57	12	836	37		692			715	269	650	20	1654
2001	41	57	16	1106	76		606			697	271	756	34	1758
2002	39	56	14	1447	113	7	911	573	1240	740	338	874	25	1977

Les effectifs de chaque catégorie de non titulaires sont exprimés en nombre de personnes physique et non en équivalent temps plein Sources : les bilans sociaux du CNRS

(1) Ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu être titularisés en 1984.

(2) Ceux dont le support budgétaire est un emploi de titulaire.

<b>Recrutements par concours Externes CNRS</b>								
Année	Chercheurs				ITA			
	Départs de l'année	Nbre de recrutem. Réels	Total Effectifs budgét.	Taux recrutement	Départs de l'année	Nbre de recrutem. Réels	Total Effectifs budgét.	Taux recrutement
1989	165	410	11044	3,71	369	443	14114	3,14
1990	222	412	11135	3,70	355	495	14245	3,47
1991	207	437	11236	3,89	420	488	14347	3,40
1992	247	390	11336	3,44	425	256	14462	1,77
1993	294	383	11376	3,37	451	382	14490	2,64
1994	254	358	11386	3,14	476	524	14488	3,62
1995	301	340	11386	2,99	429	233	14444	1,61
1996	324	257	11386	2,26	549	208	14280	1,46
1997	433	279	11386	2,45	582	243	13899	1,75
1998	398	411	11683	3,52	520	339	14061	2,41
1999	512	392	11733	3,34	523	805	14138	5,69
2000	367	369	11734	3,14	634	497	14189	3,50
2001	387	561	11769	4,77	725	729	14309	5,09
2002	413	486	11769	4,13	740	1054	14426	7,31

Chiffres extraits des bilans sociaux (nombre de recrutements réels pour chaque année).

## Les personnels de la recherche ont gagné ! Du jamais vu depuis 20 ans !

Après plusieurs mois d'une lutte exemplaire des personnels, des étudiants, des doctorants, avec le Collectif Sauvons la Recherche, l'ensemble des syndicats de la recherche publique et de l'Enseignement Supérieur et le soutien de toute la population, **nous avons obtenu satisfaction** à l'essentiel de nos revendications immédiates :

- Dans les EPST, **création de 550 postes de titulaires** (350 ITA et 200 chercheurs) pour 2004,
- Pour l'Enseignement Supérieur, **création de 1000 emplois** (150 postes de IATOS et 150 ATER pour 2004 et 700 postes de professeurs et maîtres de conférence pour 2005),
- **Ouverture de discussions** sur la programmation de l'emploi scientifique,
- **Suspension des postes contractuels (CDD)**, dans l'attente de négociations avec les organisations syndicales.

Une loi sera élaborée par le Gouvernement et proposée au Parlement à l'automne au terme d'une procédure associant tous les acteurs de la recherche. Le Comité d'initiative et de proposition, présidé par MM. Baulieu et Brézin, organisera une série de débats publics dont la synthèse est prévue fin juillet. La discussion engagée avec les organisations syndicales sur l'emploi scientifique contribuera elle aussi à la préparation de la loi.

Cependant le gouvernement ne prend aucun engagement supplémentaire en matière de financements de la recherche.

**Cette victoire** est à mettre à l'actif de la ténacité de l'ensemble des personnels et étudiants, à l'unité sur les revendications au cœur d'un enjeu de société, pour une recherche publique de haut niveau, de qualité, avec des emplois de titulaires.

L'action coordonnée des syndicats avec le Collectif "Sauvons la Recherche" qui en a été un détonateur, l'impulsion exemplaire d'un mouvement novateur dans ses formes de mobilisation, aura permis à tous d'être ensemble avec comme seul objectif "de gagner".

**Les jeunes, les doctorants, les étudiants, les précaires** ont montré une combativité exemplaire dans cette lutte pour leur avenir, leur mobilisation a été décisive pour construire une recherche publique de qualité, démocratique, appuyée sur des garanties sociales de haut niveau.

**Le message a été fortement soutenu par la population** de notre pays et au-delà. Le résultat des élections régionales, sanctionnant la politique autoritaire de destruction des garanties sociales et des services publics menée par la précédente équipe Raffarin, a contraint le gouvernement à reculer.

**C'est la première victoire de grande ampleur remportée par les personnels** depuis celle du statut de titulaire de la Fonction Publique pour la recherche et l'Université en 1982-83.

**C'est un revers sérieux à la politique du gouvernement** Chirac-Raffarin qui préconisait de réduire les emplois de titulaires et développer la précarité dans la recherche publique et les universités, mais aussi dans l'ensemble des secteurs publics et privés, avec l'aide du MEDEF.

**Les personnels n'entendent pas baisser les bras**, comme le démontrent aujourd'hui les luttes contre les privatisations ou la réduction des emplois stables et de titulaires, à EDF-GDF, dans les transports en commun, dans les hôpitaux, dans l'enseignement primaire et secondaire, dans les STAPS...

**C'est le premier pas d'une inversion, d'une nécessaire politique plus ambitieuse pour la recherche. L'avenir du système de recherche va se jouer dès demain, dans les ÉTATS GÉNÉRAUX.** Le SNTRS-CGT appelle à débattre, à ne pas laisser décider de notre avenir

.../...

sans nous. Le débat doit associer les représentants des salariés du public et du privé, des citoyens, car l'avenir de la recherche fondamentale, son organisation et son coût sont l'affaire de tous.

**Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser**

pour obtenir des créations significatives d'emplois statutaires et une hausse conséquente des moyens attribués au service public de recherche. Le budget de la recherche publique (hors budget militaire) doit passer de 0,6% à 1 % d'ici 2010. Cela implique le doublement du budget actuel. De réelles négociations sur le budget pour 2005 doivent s'engager dès maintenant et les directions d'organismes doivent s'orienter vers une politique d'emplois scientifiques, chercheurs et ITA, orientée vers la croissance de postes statutaires.

**SUR LA BASE DE NOTRE SUCCÈS,  
NOUS DEVONS CONTINUER LA MOBILISATION,  
NOUS INVESTIR DANS LES ÉTATS GÉNÉRAUX  
ET LANCER LE DÉBAT  
DANS TOUS LES LABORATOIRES ET SERVICES.**

**Le Ministre dit « on va maintenir l'emploi  
scientifique dans les organismes »...  
et le DG du CNRS, B. Larouturou s'entête  
à diminuer le nombre de chercheurs titulaires !!**

*Cherchez l'erreur ?*

**Rencontre avec le Ministère de la recherche  
et les Syndicats des EPST et de l'Enseignement Supérieur**

le 15 avril 2004

**Pour le ministère :** Le ministre d'Aubert, le directeur du cabinet Sahut Dirzam, le conseiller Gross, la directrice de la recherche Giacobino et un de ses adjoints Gagnepain.

**Pour les Syndicats :** SNTRS-CGT (M. Pierre), FSU (SNCS, SNESUP, SNUB), SGEN-CFDT, SNPREES-FO (recherche et enseignement sup), SNIRS-CGC, SUD-recherche, UNEF.

Commentaires à chaud : en *gras italique*.

Le ministre a indiqué qu'il s'agissait de discuter de tous les problèmes de la recherche sans limitations et que ces discussions comme celles des Etats Gé-

néraux devait déboucher sur une loi de programmation et d'orientation.

Les Syndicats se sont d'abord exprimés sur le communiqué du ministère du 7 avril. Ils ont fait remarquer que le CIP, qui apparaissait comme un négociateur de ce communiqué, ne pouvait prétendre représenter les personnels de la recherche ni même la communauté scientifique. Le CIP avait seulement été chargé de l'organisation des Etats Généraux. Il serait dommageable que le ministère l'utilise comme interlocuteur pour contourner les Syndicats et les institutions. Le ministre a expliqué que la rédaction du communiqué était due à la précipi-

tation du déroulement du mercredi précédent et qu'il « voulait mettre les syndicats au cœur, au centre de la concertation ».

Les Syndicats ont ensuite demandé des éclaircissements sur le contenu du communiqué du 7 avril :

- Quel sera le périmètre de la concertation ? EPST ? Universités ? EPIC ?
- Quelle sera la répartition des 550 postes entre les EPST ? Quelles seront les modalités budgétaires pour rétablir ces postes de titulaires ? Que deviendront les CDD dont le communiqué annonce la suspension ? Que deviendront les 120 postes précédemment récupérés sur des CDD qui étaient gagés par des postes budgétaires ? Sur quel budget (2004 ou 2005) apparaîtront les 700 postes d'enseignants-chercheurs et selon quelles modalités et quelle répartition entre les universités (les grands pôles ? les universités ayant de faibles moyens ?) Quand seront organisés les concours ITA nécessaires ?

Le ministre a répondu, parfois après une concertation rapide avec les autres membres de la délégation ministérielle :

- Le périmètre de la concertation englobera les EPST et, pour ce qui concerne la dimension recherche, les Universités et les EPIC.
- Les 550 postes donneront lieu à des surnombres qui seront validés en postes budgétaires par une loi de finance rectificative qui est prévue en décembre. Les chercheurs seront dans la plupart des EPST pris sur les listes complémentaires des concours déjà lancés ou qui vont l'être (INSERM). Les ITA seront recrutés par un nouveau concours organisé en 2004. Les 700 postes d'enseignants-chercheurs donneront lieu aussi à des surnombres, ils pourraient apparaître dans la loi rectificative mais ne seront financés qu'au 1/1 ou 1/2/2005. Il est confirmé que c'est la CPU qui n'a pas voulu de 2ème tour et un interclassement sur le concours existant mais et qui a exigé l'ouverture d'un nouveau concours qui retarde le recrutement. La répartition entre les Universités n'est pas encore fixée. La répartition entre les EPST sera la même que ce qui était prévu pour les CDD.

***Il va falloir être vigilants et suivre de près toutes les étapes de ce processus : annonce des surnombres aux EPST, validation par les Conseils d'Administration...***

- Les 550 CDD seront, en principe annulés, sauf pour les personnes qui auraient été déjà embauché (par anticipation).

***Les directions d'Organismes essaient de garder tout ou partie de ces CDD. Le ministère est-il complice de cette tentative ?***

- Les 120 postes libérés fin février pour les concours chercheurs peuvent être maintenant utilisés par les Organismes comme ils le souhaitent. Les directions, en début d'année, avaient souhaité recruter des CDD avec ces postes.

***Il nous faut intervenir auprès des directions d'Organismes pour qu'ils maintiennent ces postes pour les concours de titulaires.***

Nous avons abordé ensuite la concertation sur l'évolution de la recherche. Le ministre a énuméré les points qui seraient intéressants à discuter : emploi scientifique et technique, organisation de la recherche, évaluation, objectifs de la recherche, dimension européenne, modes de financement... Les syndicats ont centré principalement leurs interventions sur l'emploi scientifique pour le plan pluriannuel qui va commencer dès le budget 2005.

**Le SNTRS est intervenu immédiatement pour faire remarquer que la question centrale est le développement de l'emploi et d'abord de l'emploi de titulaires.** Le ministre doit s'engager à maintenir les postes de titulaires libérés par les départs et à aller au-delà pour répondre aux besoins de la recherche publique dans les EPST et les Universités (aujourd'hui les laboratoires de ces établissements bénéficient d'un effort public qui ne représente que 0,6% du PIB. Or il faut le porter à 1%). Les emplois de CDD doivent se limiter à ce qui est nécessaire (remplacements et périodes de soudure). Le développement de l'emploi de titulaires doit être accompagné d'une revalorisation sensible du financement récurrent et d'une réorganisation du financement incitatif (le financement public se présente de manière multiple, il devrait être simplifié et devrait laisser une grande part d'initiative aux chercheurs dans le choix des thèmes).

***Le ministre a reconnu qu'il fallait au minimum maintenir les postes de titulaires chercheurs et ITA libérés par les départs. Il a déclaré que dans certains domaines, il faut augmenter ces postes.*** Les CDD donnent une souplesse qui peut être intéressante. Pour ces emplois, il faut définir une règle du jeu et avoir une certaine liberté pour leur niveau de rémunération (il faut payer pour attirer des chercheurs de très haut niveau). Il faut essentiellement un financement public pour la recherche fondamentale. On ne peut compter sur les entreprises qu'à la marge.

**Les syndicats ont précisé les besoins de CDD publics qui sont acceptables :** accueil temporaire d'étrangers ou de personnels d'entreprises, période de préparation des concours juste après la thèse, remplacements en attente de recrutement de titulaires ou remplacements pour maternité et maladies. **Il faudra clarifier l'utilisation des emplois budgétaires.**

Les syndicats ont fait remarquer que les directions d'organismes (CNRS, INSERM...) doivent revoir leurs demandes pour la préparation du budget 2005. En effet, ils ont demandé une diminution des emplois de titulaires.

Le SNTRS, soutenu par les autres syndicats, a demandé que la situation des doctorants soit un point de la concertation : nombre d'allocations, rémunération, transformations des libéralités en contrats... Il a été annoncé par la direction de la recherche que pour la transformation des libéralités en contrats une première convention avait été signée avec la LNFC (les Universités auraient reçues les dotations correspondantes et les jeunes concernés auraient été contactés (*cela reste à vérifier*). Une autre convention est en cours de finalisation avec l'ARC. Ce n'est pas réglé avec l'AFM et la FRM.

*Une intervention du SNTRS auprès de ces fondations est souhaitable.*

Les syndicats ont demandé une réponse à leur lettre concernant les personnels licenciés à l'INIST. Le Ministère a demandé à la direction du CNRS de réexaminer tous les cas et de transmettre le résultat au ministère.

Il faut que nous insistions pour en discuter avec la direction du CNRS.

Après ce premier balayage des problèmes sur l'emploi, il est prévu d'examiner les divers points de manière plus précise. Le ministre propose la prochaine réunion fin mai, début juin sur des points précis. Il demande aux syndicats de lister les points qu'ils souhaitent voir discuter. De son côté, le ministère transmettra sa liste de points aux syndicats. Pendant cette période, des rencontres bilatérales sont possibles.

Le SNTRS et le SNCS ont suggéré au ministre de tenir la prochaine réunion plus tôt.

*Intervention de Jacques AUDIN*  
**dans le débat d'orientation budgétaire**  
**au Conseil d'Administration du CNRS**  
du 25 mars 2004

J'ai ressenti un certain malaise à la lecture de la note de présentation qui nous a été transmise tardivement pour ce débat sur l'orientation budgétaire (budget 2005).

En effet j'avais lu avec attention auparavant, votre « Projet pour le CNRS » et j'avais compris qu'il était une contribution au débat. **En lisant cette note d'orientation budgétaire j'ai bien cru y voir déjà la mise en œuvre de votre projet.**

J'ai un peu le sentiment que tout ce passe comme si nous étions en période de croisière et que le capitaine du navire CNRS conduit son bateau sans se rendre compte qu'on est au milieu de la tempête et qu'il faut changer de cap.

Vous ne donnez pas de chiffrage des demandes budgétaires que vous proposez, mais vous nous dites que vous prenez en compte les sévères contraintes budgétaires de l'Etat !!! C'est bien l'aveu d'ambitions réduites !!!

J'avais pourtant entendu le 1<sup>er</sup> ministre annoncer à la suite des manifestations, 3 milliards pour la recherche d'ici à 2007. La volonté de porter à 3% du PIB l'effort de recherche national a encore été réaffirmé par le Président de la république récemment. Avez-vous déjà renoncé à demander une part de ces 3 milliards pour le CNRS ?

S'agissant de l'emploi pour les chercheurs, vous proposez de mettre 355 postes au concours en 2005 alors que les départs prévisibles sont beaucoup plus nombreux. Combien seront-ils, 450 ? 500 ?

Vous confirmez donc un maintien de votre politique de CDD à la place des postes de titulaires.

**Mais c'est cette politique-là qui fédère tous les mécontentements** et les manifestations actuelles. Si le ministère ne l'entend pas, la direction du CNRS doit l'entendre et le traduire dans ses demandes.

Les 3% de renouvellement du stock de chercheurs sont très insuffisants pour répondre aux besoins de la compétition internationale. C'est le double qu'il faudrait pour atteindre en 2010 les 3% du PIB.

**Concernant l'emploi ITA**, en demandant le maintien des postes au niveau de 2004, vous mettez une croix définitive sur les 220 disparus de 2003 et surtout vous ne prévoyez pas d'augmenter leur nombre dans les prochaines années.

Pour assurer quand même dans ce contexte un soutien technique aux laboratoires vous dites : on va restructurer, on va diminuer le nombre de laboratoires, comme ça on aura besoin de moins de gestionnaires dont on récupèrera les postes pour les

réaffecter dans les labos !

Tout votre projet repose sur un accroissement de la centralisation des pouvoirs. Je serais très surpris que vous diminuiez ainsi la bureaucratie. Je fais le pari, que les gestionnaires que vous gagnerez dans les laboratoires, on les retrouvera au siège du CNRS dans les strates de votre nouvel organigramme.

Bien sûr, vous rajoutez **des post doc supplémentaires**, mais sans création de postes de titulaires. En plus pour les recruter après leur post doc, vous créez déjà les conditions de blocage encore plus grandes et de nouvelles crises dans la recherche.

**Concernant le budget, vous nous dites que vous souhaitez que la situation antérieure soit apurée et que vous demandez au ministère un rebase-ment de la dotation de la masse salariale. Dont acte !!!**

Je souhaite néanmoins faire un aparté en direction du ministère du budget.

**Il est inadmissible que l'Etat** n'assume pas ses engagements en matière de masse salariale et oblige des organismes à puiser dans leurs fonds de roulement pour faire l'appoint des salaires de fonctionnaires.

**Il est inadmissible que l'Etat** n'abonde pas le budget du CNRS pour prendre en compte les mesures Durafour de modifications indiciaires de certains corps alors que cette décision n'est pas une décision du CNRS.

**Il est inadmissible que l'Etat** n'ait pas budgétisé encore l'augmentation de 0.5% des salaires de fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et que très probablement il faudra prendre encore sur l'argent des laboratoires pour la payer.

**Je prends acte Monsieur le directeur que vous souhaitez** que la subvention du titre VI (fonctionnement et équipement des laboratoires) augmente dès 2005, mais vous comprendrez que pour me prononcer davantage, j'aurais souhaité en tant qu'administrateur disposer d'un chiffrage de toutes vos demandes.

## A propos du projet Larrouturou/Mégie

*DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE  
DU 11 MARS 2004*

Au moment où la politique gouvernementale en matière de recherche est tant critiquée, où des milliers et des milliers de scientifiques de tous statuts ont encore manifesté le 9 mars, jour où un directeur de laboratoire sur deux a démissionné de ses fonctions administratives, c'est dans cette période, que Bernard Larrouturou et Gérard Mégie présentent leur projet pour le CNRS.

Est-ce déjà avouer que les Assises nationales sur la recherche, ou la tenue d'Etat Généraux, qui sont annoncés partout n'auront aucune incidence sur les projets gouvernementaux futurs ? On peut légitimement le penser.

Quelle peut être l'indépendance et la légitimité des propositions élaborées par un directeur du CNRS nommé il y a six mois par ce gouvernement ultra-libéral qui choisit l'affrontement avec l'ensemble des personnels du service public et notamment les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur en refusant toute réelle négociation. Persuadé que ces propositions ont reçu l'aval du ministère, le SNTRS-CGT peut raisonnablement douter que ces propositions n'engagent que leurs deux auteurs.

Contrairement à ce qu'affirment les auteurs ( BL et

GM), le SNTRS-CGT ne pense pas qu'il est **regrettable que les questions d'emploi et de crédits restent les seules à mobiliser l'attention de la communauté scientifique**. En plaçant le remplacement massif de postes de titulaires par des CDD au cœur de la confrontation, l'ensemble des signataires de la pétition « Sauvons la Recherche » a bien situé l'enjeu.

Une première lecture montre que si un certain nombre de questions sont pertinentes ; les réponses le sont moins. Il est parfaitement clair, bien qu'ils s'en défendent, que ce projet s'inscrit dans les orientations de la politique actuelle du gouvernement : casse de la cohérence nationale au profit d'une régionalisation à tout crin, casse des statuts et flexibilisation des carrières.

### **Un CNRS régionalisé, dans le cadre de l'Europe des régions**

L'abandon de la structuration scientifique du CNRS pour un recentrage autour de 8 grandes régions, permettra d'adapter le CNRS à ces objectifs : passer d'une politique de recherche disciplinaire à une politique de projets à court terme, transformer un peu plus le CNRS en agence de moyens et en

fournisseur de label. Le détachement sans moyens financiers clairement affichés d'une partie des personnels hors de ces priorités est-il un prélude à leur transfert dans les universités ?

### **Le primat de l'innovation**

En présentant le rôle du CNRS comme un continuum formation-recherche-innovation, la mission de développement des connaissances est marginalisée. Cet objectif, qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis une dizaine d'années par les différents gouvernements, s'oppose aux revendications actuelles des personnels qui mettent en avant le rôle de la recherche fondamentale pour l'avenir du pays.

### **Une casse de l'emploi statutaire**

Un développement des CDD, avec en 2010 15% des emplois chercheurs statutaires actuels et 7% des emplois ITA transformés en CDD, avec des carrières individualisées, des primes aux chercheurs les plus performants, une rémunération assise sur le métier et le profil et non plus sur les qualifications : on retrouve là la politique d'emploi du patronat.

En limitant les recrutements de chercheurs à 350 par an, alors que les flux de départ se situent entre 600 et 700, et les promotions CR-DR à 200, le projet annonce la baisse de l'emploi scientifique. De nombreux postes de chercheurs et d'ITA seront mis à disposition des universités : c'est un CNRS

rabougri que ce projet annonce. L'instauration d'un quota d'étrangers de 25% limitera davantage encore les débouchés pour les jeunes chercheurs. Enfin le projet préconise une logique de concurrence entre les personnels de la recherche qui n'est pas acceptable. Le projet est muet sur l'avenir des personnels de service, et sur la place de la sous-traitance.

### **Une conception descendante et hiérarchisée de la démocratie**

Le nouvel organigramme du CNRS fait procéder toute décision du directeur général, s'appuyant sur des directeurs régionaux ou des directions opérationnelles ( DRH, Dir. Comm., etc.). La strate régionale aura pouvoir décisionnel au niveau scientifique. C'est une évolution technocratique du CNRS vers un organisme hiérarchisé, ce qui ne favorisera pas, bien au contraire, l'émergence de nouvelles équipes et/ou de nouvelles thématiques. Plus rien ne procède de la construction de nouveaux savoirs par les laboratoires et les équipes. C'est une conception utilitariste de la science.

Le comité national est mis à mal. Le projet, en dénonçant les évalués qui élisent leurs évaluateurs, jette la suspicion sur l'indépendance des seuls élus. Il s'attaque à la démocratie pour instaurer une évaluation par des experts, des présidents de sections nommés par la direction, de quelle indépendance seront-ils porteurs ?

**Pour toutes ces raisons, la commission exécutive du SNTRS-CGT demande l'abandon de ce projet. Il est de plus inopportun de présenter un projet de réforme du CNRS et de l'INSERM au moment même où sont organisés des états-généraux de la recherche. Elle demande de surseoir aux débats organisés en région et dans les instances sur ce projet.**

## **Conseil scientifique du 15 et 16 avril 2004**

*Par Daniel STEINMETZ*

**Le conseil a essentiellement porté sur le projet Larrouturou-Mégie.**

**Résumé et faits marquants :** Le directeur tiendra compte de la réalité du nouveau rapport de force, mais je ne suis pas sûr qu'il ait renoncé complètement à sa politique de postes d'accueil et que ses demandes pour le budget 2005 seront très ambitieuses. Il y a aura dans 1 ou 2 ans des suppressions de thématiques au CNRS quand le rôle du CNRS et des universités sera clarifié. La CGT et le SNCS se

sont clairement prononcé contre le projet par de multiples interventions. Par contre, la CFDT soutient le projet BL-MG, même sur les deux aspects que sont la régionalisation et le fait de privilégier l'interdisciplinaire, sujets sur lesquels, il y a eu de nombreuses critiques, y compris de la part des nommés.

Les 550 postes revenus par la lutte, dont 346 au CNRS : pour les chercheurs, il sera fait appel à la liste complémentaire à l'automne pour 80 à 119



possibilités. Pour les 227 postes ITA, si quelques postes pourront être recrutés sur liste complémentaire ; il y aura un nouvel arrêté de concours. Cela aura des conséquences statutaires positives sur les concours internes et l'avancement au choix.

Le directeur général Bernard Larrouturou (BL) présente son projet. Il affirme que le projet a été rédigé dans une grande mais pas totale indépendance par rapport au ministère. Ce projet se place dans le besoin d'une nouvelle confiance entre la recherche et le gouvernement. Il précise que le temps compte : préparation du budget 2005 et de la future loi d'orientation et de programmation de la recherche prévue pour l'automne. Il n'y aura pas de présentation de plan stratégique du CNRS en juin, ce plan sera mis au débat des Etats Généraux. Il précise avec 6 transparents les points forts du projet.

- Une vision large et ambitieuse de la recherche scientifique qui se place dans un continuum formation recherche et innovation, avec la nécessité d'améliorer les transferts de technologies.
- Le besoin de clarifier le rôle du CNRS qui doit être un véritable établissement de recherche et non pas une agence de moyens et de labels. Il faut accroître l'autonomie des universités et augmenter leurs moyens notamment pour les 10 ou 15 universités qui ont le plus d'activité en recherche.
- Pour l'évaluation, le comité national doit élargir sa mission aux universités.

- En matière de politique des ressources humaines, en 2015 le CNRS doit compter 25% de scientifiques étrangers, il faut conserver le statut de fonctionnaire avec une mobilité vigoureuse vers les Universités et les entreprises.
- Ouverture européenne, pour la prospective, l'évaluation et le recrutement. Il faut des pôles régionaux visibles, contribuer à l'European Research Council et au 7<sup>ème</sup> PCRD.
- Adapter et moderniser l'organisation de la recherche. Il faut aller vers de gros labos visibles internationalement, renforcer le rôle des directeurs d'unités, engager une réforme de l'organisation interne. Les départements devront avoir un rôle plus stratégique et la présence en région sera renforcée.

Dans les transparents de BL, il n'y avait en particulier aucun rappel quantitatif sur ses demandes de personnels ( rappel 350 chercheurs titulaires, 15% de CDD chercheurs et 7% de CDD ITA en 2010).

#### **Débat :**

Je ne reprend pas toutes les interventions

**D. Pechanski :** le contexte a changé, il faut en tenir compte et revoir à la hausse les 350 postes chercheurs. Avant de réformer, il faudrait examiner les forces et faiblesses de l'existant.

**G. Chaouat** revient sur la nécessité de grands programmes avec les financements et cite l'article de Beffa PDG de St-Gobain dans le Monde.

Pour **M. Mari** de la Snecma, qui adhère au texte BL-MG, la recherche est une marchandise mondiale.

### **Daniel STEINMETZ fait la déclaration suivante :**

Vous avez présenté votre projet à la mi-temps de ce qui a été la plus grande lutte des personnels de la recherche publique depuis 20 ans, voire plus. Ce mouvement sans précédent a mobilisé plus de 380 000 signataires, provoqué la démission de plus de la moitié des directeurs de laboratoire, suscité un formidable élan de solidarité dans l'opinion publique. Tout cela pour 3 objectifs :

- le retour des crédits annulés,
- le retour de 550 postes de titulaires dans les EPST et la création de 1000 emplois dans les Universités et non pas de 550 CDD,
- la mise en place d'états généraux,

Au moment où la revendication sur les postes a été satisfaite, que proposez-vous : une lente décroissance de l'organisme :

- 350 embauches de chercheurs titulaires par an c'est à dire plus de 100 CDD a minima tous les ans : soit 600 ou 700 postes de chercheurs titulaires de moins à l'horizon 2010 : bref tout ce qui a été refusé par le mouvement.
- une stagnation de l'emploi ITA alors que ce sont plus de 700 postes qui ont été supprimés depuis 1990.
- En 2010, les 15% de CDD chercheurs et les 7% de CDD ITA viendront s'ajouter aux 1500 CDD postes et aux 2000 CDD sur ressources propres déjà en place au CNRS.

C'est dire le décalage en matière d'emploi entre votre projet et les exigences du mouvement social que nous avons vécu.

Il faut peser le risque de cet affichage de décroissance quand rien dans la politique affichée par le gouvernement ne permet de savoir si les dégraissages seront compensés par ailleurs.

Si vous appelez au développement des Universités et à leur autonomie, à combien chiffrez-vous les moyens qu'il faudra leur allouer pour compenser notre amaigrissement forcé. On ne peut pas déshabiller Pierre sans être sûr que Paul sera vêtu. Ne prenons pas de risque inconsidéré pour la Recherche publique, monsieur le Directeur.

La logique de votre projet est la profonde transformation du CNRS : tourné exclusivement vers une recherche par projet, le CNRS est le bras armé d'une politique dont les objectifs seront fixés par le gouvernement. C'est à dire par d'autres que par les scientifiques. Le fonctionnement sera fortement hiérarchisé ; tout procédera du directeur général et pour partie des 8 directeurs régionaux. La quasi-disparition des directions scientifiques préjuge d'un transfert à l'Université de toutes les recherches de type disciplinaires, jugées non prioritaires mais pourtant formant l'ossature des futurs développements de la science.

Le tout dans un découpage régional préjugeant l'Europe des régions, projet politique porté par M. Raffarin mais à ma connaissance non encore avalisé par la nation. Comment, dans ce découpage, pourra s'organiser la coordination scientifique de la recherche fondamentale nécessaire au pays, dont le CNRS avait pour l'instant la responsabilité.

Dans les thématiques non prioritaires, avec le désengagement financier du CNRS qui se contentera de mettre à disposition ses personnels, avec pour seuls moyens financiers ceux des Universités, quel avenir professionnel pour ces collègues ? Pour l'instant le CNRS sait encore payer ses personnels dans les délais, leur proposer un suivi médical et une formation permanente digne de ce nom, alors que l'on attend toujours de la part des Universités une politique des personnels ATOS et enseignants digne de ce nom.

La France est un pays trop grand pour que chaque scientifique ait la connaissance précise de ce que font ses collègues et trop petit pour que toutes les initiatives foisonnent. Le CNRS, organisme nationale pluridisciplinaire a su lancer des grands programmes (Physique, sciences de la vie, SDU et même SHS) et coordonner la recherche libre par les GDR. Avec ce que vous proposez, le rôle de coordination ne pourra pas être tenu par des Universités autonomes, il ne pourra être assuré que par le ministère, ce qui renforcera le caractère centralisateur, politicien et bureaucratique du pilotage de la recherche.

Non, monsieur le Directeur, au moment où les Etats Généraux ne se sont pas encore tenus, au moment où aucune décision budgétaire ne garantit le bon fonctionnement de la recherche universitaire, ce n'est pas le moment de vous suivre dans votre projet.

**BL** : le texte n'est pas que défensif, les perspectives en matière d'emploi ont été faites dans un certain contexte, il faudra les revoir. Il rappelle qu'entre les lignes on peut voir qu'il demande une augmentation des financements publics, mais sa priorité, ce sont les moyens de mieux travailler pour les chercheurs et non pas le nombre de chercheurs. Il pense qu'à terme, le nombre de chercheurs permanents doit diminuer. Il y aura des choix scientifiques qui seront fait dans un ou deux ans quand on verra plus clair sur les responsabilités respectives du CNRS et des Universités.

**Elisabeth Dubois-Violette** pose la question du rôle des départements et n'est pas persuadée que le dispositif proposé est simplificateur.

Pour **Mme Hervieu-Léger**, il y a deux textes en un : les deux premiers points du texte de BL-MG qui sont un constat et la suite qui est une liste de propositions. Elle pense que le lien avec les autres

établissements n'est pas fait.

**M. Langevin** propose de disjoindre le texte BL-MG en deux parties.

**Mme Saïtti** estime que l'Europe va être une réalité et qu'il faudra beaucoup plus de moyens.

**M. Zelwer** revient sur les missions du CNRS : c'est le rôle du politique de les définir. Pour lui le projet a le mérite d'exister, il souhaite élargir les 5 priorités.

**BL** : est pour l'instant opposé au redécoupage du CNRS avec d'autres EPST (exemple des SDV avec INSERM ou INRA). Il cite l'exemple de l'Allemagne où l'équivalent de l'INRIA est entré au DFG : un gros gâchis.

**G. Chaouat** : le CNRS doit rester pluridisciplinaire, il faut des moyens supplémentaires avec la nécessité d'un financement récurrent. Pour lui le texte est insuffisant sur les interactions avec l'industrie et la nécessité de grands programmes.

**Mme Mirval** apprécie le texte, pense qu'il transformera le CNRS en 2 organisations l'une de type Max Planck, l'autre de type Research Council.

Pour **M. Ruellan**, le projet est très positif, mais les régions n'ont pas de politique de recherche.

**M. Davier**, après avoir souligné la qualité du projet pour sa première partie pense que le directeur du CNRS doit être sans ambiguïté le défenseur de la recherche fondamentale, il critique la pluridisciplinarité qui ne peut pas être un objectif scientifique en soi, ainsi que la régionalisation.

**D. Steinmetz** intervient pour critiquer la mise à disposition des personnels et demande si cela concernera 30 ou 50% de ceux-ci.

**BL** répond qu'il préfère l'expression promouvoir la recherche scientifique au lieu de défendre la recherche scientifique. Il admet que le texte est court sur certains points, pense que le CNRS devra rester présent au-delà des grands pôles mais qu'il faut de la masse critique (gros labos) et pas seulement des réseaux. Pour lui la mise à disposition n'est pas liée au 5 secteurs prioritaires, mais il ne donne pas d'estimation chiffrée sur l'importance de ces éventuelles mises à disposition.

#### **Le débat porte sur l'aspect régionalisation.**

**M. Davier** n'adhère pas à cet aspect du projet qui n'a pas d'argumentation scientifique, et crée une couche de bureaucratie supplémentaire. Il est suivi par plusieurs intervenants sauf par une partie (pas tous) des représentants de la CFDT qui jugent la régionalisation positive à condition de définir la tâche des directeurs régionaux.

#### **Le débat porte sur l'évaluation.**

**G. Chaouat** refuse la critique que BL porte implicitement sur le travail des élus.

**M. Jerphagnon**, industriel, pense qu'il faut évaluer les aspects technologiques également.

**BL** répond en estimant qu'une partie des critiques sont trop jacobines à son avis, qu'il ne sait pas faire marcher une matrice avec 8 départements et 18 régions, il écrira un texte sur les régions.

**Les postes** : **BL** rappelle que les 550 postes sont rétablis et feront l'objet d'une loi de finance rectificatrice. Au CNRS cela représente 119 CR1 et 227 ITA. Il ne sait pas ce que deviendront les 550 postes de CDD. Au sujet des postes qui sont revenus, il ne sait pas encore si tous les postes seront recréés, compte tenu du fait qu'à l'automne le CNRS avait fait glisser 30 à 40 CDD en place sur des postes de futurs CDD afin de ne pas faire trop baisser les recrutements.

Pour les chercheurs, il sera fait appel à la liste complémentaire à l'automne pour 80 à 119 possibilités. Il ne donne pas la répartition par direction scientifique.

Pour les ITA, si quelques postes pourront être recrutés sur liste complémentaire : il y aura un nouvel arrêté de concours. Cela aura des conséquences positives sur les concours internes et l'avancement au choix.

### **Le Conseil Scientifique a voté à l'unanimité la motion suivante :**

*Le conseil scientifique du CNRS se réjouit des décisions prises par le gouvernement pour soutenir la recherche scientifique, qu'il s'agisse des crédits ou des recrutements sur postes de titulaires (chercheurs et ITA).*

Il estime que ces décisions doivent se prolonger dans les années futures, notamment dès le budget 2005. Le recrutement sur postes stables est un élément déterminant de la politique scientifique du centre et de son attractivité. Ce recrutement contribuera à réduire la fuite vers l'étranger de nos meilleurs chercheurs.

*Le conseil scientifique soutient la politique d'accueil proposée par le Centre (enseignants, cadres de l'industrie, chercheurs étrangers). Il demande à ce que, dès la campagne 2004, ces accueils se fassent en complément des recrutements statutaires.*

**Autres points abordés** : nominations aux CSD, examen de la politique de GDR, présentation de la loi organique de finance par Michel Eddi du ministère, fonctionnement du CIP, par JP Bourguignon

et Mme Lequerver présidente de l'Université de Caen, exposé IN2P3 et SHS sur le rapport de conjoncture

**Intervention de Jacques AUDIN sur le document :**  
**« Notre projet pour le CNRS »**  
**co-signé par B. Larrouturou et G. Mégie**

Il n'a échappé à personne, que votre décision de publier et de diffuser largement ce projet et de le présenter dans toutes les régions, a pour but de peser sur les débats à venir et donc sur ceux des Etats Généraux de la recherche qui se mettent en place.

**On peut comprendre qu'un** directeur nommé récemment pour mettre en œuvre la politique du gouvernement fasse des propositions, il est payé pour ça !!! Le fait que ce document soit co-signé également par le Président du CNRS nommé par le gouvernement précédant, donne cependant un côté consensuel de sommet qu'on est loin de retrouver à la base.

**La science n'a pas de couleur politique, mais la politique scientifique oui.**

Ce consensus n'est pas cependant pour nous étonner vraiment car il est clair que Mme la Ministre Haighneré n'a jamais critiqué les mesures prises par l'ex ministre Allègre qui n'avait pourtant pas vraiment convaincu notre communauté lui non plu.

**En temps normal, M. le Président, M. le Directeur,** j'aurais volontiers donné mon avis sur le document que vous présentez.

**Mais nous ne sommes pas en temps normal !** et les décisions qui sont prises aujourd'hui par le gouvernement le sont plus en réponse aux manifestations qu'en réponse aux avis ou recommandations de notre CA.

**Il est clair que ce Conseil d'Administration** en n'écoutant pas les inquiétudes pourtant souvent traduites ici par des élus et quelques autres administrateurs n'a pas fait preuve de beaucoup de clairvoyance.

**Preuve en est le budget 2004 par exemple,** voté ici par une majorité et qui prenait acte des gels et autres restrictions budgétaires. Il a été remis en cause, à tel point que la décision modificative du Budget va réintégrer tout à l'heure le tiers des crédits gelés en 2002 qui nous étaient promis pour 2005.

**Autre exemple M. le Directeur,** votre politique de l'emploi, votée ici également en décembre, est remise en cause massivement par les personnels. Les 550 transformations de postes de titulaires en CDD (350 pour le CNRS) sont au centre des revendications. A ce que j'en sais, ce point reste un préalable à toutes autres discussions même si un chiffre de 120 a été annoncé.

**Notre Conseil d'administration se trouve donc peu qualifié aujourd'hui pour se prononcer sur un projet novateur pour le CNRS et pour la recherche en général.**

Les propositions que vous faites d'ailleurs ne remettent pas en cause sur le fond la stratégie actuelle d'asservissement de la recherche publique et de paupérisation du CNRS.

**Mes mots seront forts Mr Le Directeur,** c'est un projet de renonciation, de compromis et qui manque d'ambition.

**La large mobilisation des personnels nous permet aujourd'hui de fonder des espoirs plus grands et nous autorise à proposer des projets véritablement audacieux et au service de la société.**

La Ministre de la Recherche, le Premier Ministre, le Président de la république ont pris acte de l'organisation des Etats généraux sous la forme que chacun connaît et se sont félicités qu'ils aient lieu.

**Il me paraît donc prématuré de commencer ce débat à l'occasion d'un simple point de l'ordre du jour d'un CA ordinaire.**

**Je demande personnellement à ce que ce CA puisse débattre de façon plus approfondie et que des réunions extraordinaires soient organisées.**

**Le CNRS ne peut pas vivre en vase clos et être indifférent à ce qui se passe à l'extérieur.**

**En particulier il ne peut pas ignorer les débats qui vont avoir lieu dans les Etats Généraux. La réflexion du CNRS doit donc être menée en parallèle, en interaction pour prendre en compte ce qui se dit ailleurs et en autonomie pour garder au CNRS sa force de proposition.**

*CA DU CNRS DU 25 MARS 2004*

# Débattre dans les Etats Généraux et agir pour les revendications

*Extraits du communiqué du SNTRS-CGT du 31 mars 2004*

«... Dans les actions qu'il a menées, le SNTRS-CGT a associé la lutte pour la satisfaction des revendications et la demande d'un débat démocratique sur le système de recherche en France pour la mise en place d'une politique de recherche cohérente qui garantisse un équilibre entre liberté de recherche et réponses aux besoins sociaux et économiques de la société et des peuples.

Le gouvernement entendait mener ses propres assises pour imposer une réforme visant à accroître le pilotage des organismes au moyen de la précarisation des emplois et les financements sur projets. L'action des personnels a imposé la tenue d'états généraux dans lesquels ils auront une réelle possibilité de réfléchir collectivement à une meilleure organisation de la recherche.

Le SNTRS-CGT ne peut faire valoir ses propositions qu'en se faisant entendre. Toute attitude frileuse comme toute dénonciation des états généraux ne fait qu'aider le gouvernement à avancer seul sa réforme du dispositif de recherche. Les manœuvres qui cherchent à nous exclure des débats locaux, régionaux et nationaux visent à exclure l'expression revendicative des personnels.

La CGT, parce qu'elle est une confédération, apporte une dimension originale à ces débats et à ces actions, celle des personnels de recherche des organismes de recherche, des universités et des établissements privés, celle aussi des besoins des salariés. Elle entend intervenir pour proposer des relations nouvelles entre les secteurs publics et privés, et pour mieux faire prendre en compte les besoins des salariés (sécurité, conditions de travail, de santé etc.).

**Le SNTRS-CGT entend peser pour que ces états généraux soient réellement démocratiques. C'est pourquoi il appelle les personnels à investir les états généraux, à tous les niveaux, et à faire valoir leurs points de vue, à peser dans les débats, à élaborer des propositions revendicatives et à agir pour les faire aboutir. L'emploi statutaire est au cœur des luttes. Seule l'action des personnels permettra des avancées réelles. Le SNTRS-CGT s'applique à cela. »**

**Il faut faire vite, le calendrier est très court :**

**Calendrier du débat CIP** (Comité National d'Initiative et de Propositions)

- Deuxième quinzaine de juin : Etats Généraux en région.
- Courant de l'été : première synthèse des ces travaux régionaux, sur les 4 thèmes.
- Septembre : discussion en régions et sur le web de cette première synthèse.
- Fin septembre : deuxième synthèse prenant en compte les discussions de septembre, et tenue du colloque national des Etats Généraux, aboutissant à la synthèse finale.
- 15 octobre 2004 : Etats généraux.

**Calendrier CGT**

Outre que la CGT sera partie prenante des débats préparatoires des Etats généraux en région, elle a constitué un groupe de travail au niveau confédéral, composé de représentants des syndicats des EPST, des EPIC et de la recherche privée. Christian PILICHOWSKI en assume la responsabilité. Les fédérations de l'industrie organisent en juin à Villepinte un forum sur la politique industrielle et la politique de recherche, et un forum spécifique sera organisé au dernier trimestre 2004, à Montreuil, sur les question de la recherche. ([christian.pilichowski@ftm-cgt.fr](mailto:christian.pilichowski@ftm-cgt.fr)).

**Lisez , diffusez l'argumentaire de nos propositions sur les 4 thèmes des Etats Généraux :**

**Grand débat sur la recherche : propositions du SNTRS-CGT**

**- Recherche et société**

**- Organisation et financement** de la recherche nationale, publique et privée,  
articulation avec la recherche européenne

**- Statuts des personnels**

**- Evaluation de la recherche**

*Conseil Economique et Social*  
**Intervention de Philippe MASSON**  
**Au nom du groupe de la CGT sur le projet d'avis :**  
**ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE.**  
**LA RECHERCHE PUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ET LES ENTREPRISES.**

*Séance du 16 décembre 2003*

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs, Cher-e-s Collègues,

Tous les sujets que nous traitons ici sont importants. Mais celui-ci est stratégique, pour notre avenir, pour la capacité de la France, comme de l'Union européenne à progresser dans la voie du développement économique et social. Nous partageons les objectifs ambitieux définis à Lisbonne, puis à Barcelone et rappelés dans le projet d'avis. Toute la question est de mettre les décisions politiques en conformité avec ces objectifs.

Nous approuvons nombre de vos constats et de vos propositions, s'agissant notamment de créer un ministère de la recherche de plein exercice, d'évaluer régulièrement les politiques de recherche et pas seulement les travaux des laboratoires et des chercheurs, d'éviter l'éparpillement des moyens financiers de l'Etat, de recentrer autour de l'Anvar les actions de valorisation de la recherche et d'aide à l'innovation, aujourd'hui dispersées et peu lisibles, en particulier pour les PME, ou encore d'examiner l'opportunité de créer de puissants instituts de recherche technologique.

Nous avons cependant plusieurs désaccords de fond, que les débats en section soumis à un calendrier particulièrement serré - eu égard à l'ampleur et à la complexité du sujet - n'ont pas permis d'aplanir. Le premier concerne le financement. Nous nous refusons à opposer le « dépenser plus » et le « dépenser mieux ». L'objectif de consacrer 3% du PIB à la recherche d'ici à 2010 est un minimum vital. Il passe nécessairement par un renforcement de l'effort public global mais aussi par une augmentation de la part de celui-ci consacrée à la recherche publique. C'est-à-dire par l'inversion de la tendance actuelle : faut-il rappeler que le CNRS attend encore le versement de 171 millions d'euros au titre du budget 2002 ? ou que le budget 2004 est en fait un savant exercice de transfert qui va plonger les EPST dans une situation d'extrême précarité ?

Les fonds de recherche - FNS et FRT - constituent, comme vous le dites, « une réponse pragmatique qui favorise la pluridisciplinarité et la réactivité ». Mais à condition de ne pas en faire des alternatives aux EPST dont vous dressez par ailleurs un portrait souvent unilatéral. Si des pesanteurs demeurent, si des règles de fonctionnement et de comptabilité sont à réformer, si leurs départements doivent disposer d'une plus grande marge d'initiative et d'autonomie, il faut aussi mesurer l'ampleur des évolutions déjà opérées - notamment dans le rapprochement avec la recherche universitaire - et présenter un bilan plus équilibré des résultats obtenus. Votre avis préconise en outre « un recours accru à des fondations privées ». Ce vocable recouvre des réalités fort différentes et il ne nous paraît pas judicieux de privilégier ce mode d'utilisation de la dépense publique.

L'investissement public doit aussi contribuer à développer l'effort de recherche des entreprises ; mais pas s'y substituer. Vous considérez comme un fait acquis que « la conjoncture, les restructurations et la recherche d'une meilleure productivité » interdisent aux entreprises de prendre toute leur part dans la réalisation de l'objectif des 3%. Mais est-ce la fatalité si de grandes entreprises privées ou en voie de privatisation comme le CNET, France Télécom ou Alcatel ont vu leur capacité de recherche s'affaiblir ? Ou si l'essentiel de la recherche pharmaceutique française et européenne se déploie massivement aux USA ? On pourrait aussi évoquer la situation des centres techniques, les conséquences en matière de transfert de technologie et d'essaimage de la réduction du budget du CFA ou l'absence de cohérence entre recherche civile et recherche militaire - cohérence qui est un des points forts de la recherche américaine, si souvent citée en exemple.

La CGT considère que l'aide publique aux entreprises doit viser un effet de levier, prendre en compte les politiques industrielles qui lui sont liées, ainsi que les incidences en matière d'emploi et de localisation de la recherche. Nous regrettons que ces

pistes qui doivent évidemment être précisées et débattues n'aient pas davantage retenu votre attention.

Notre deuxième désaccord porte sur la conception même de la recherche. L'avis présenté par Alain Pompidou, et voté par notre groupe, avait à juste titre montré les connexions étroites existant entre recherche scientifique et recherche technologique, recherche fondamentale et recherche appliquée, et donc l'obsolescence des distinctions « classiques » entre ces domaines. Cependant, s'agissant du rapport de la recherche publique et des entreprises, il y a lieu de distinguer deux types de situations, même si aucune frontière précise ne peut les séparer. Il y a des recherches de fond, à moyen ou long terme, sans délai de résultat garanti pour lesquelles les chercheurs doivent avoir une forte indépendance dans le choix des thématiques et la conduite des travaux, ce qui n'exclue nullement la nécessité de les évaluer. Il y a également, émanant des entreprises, le besoin de recherches permettant de surmonter à court terme un obstacle technologique ou de passer rapidement au stade de l'exploitation industrielle d'une découverte.

Il est légitime d'exiger des pouvoirs publics de répondre aussi à ce deuxième type de besoin et nombre de vos préconisations sont pertinentes dans ce domaine. En revanche, elles ne peuvent s'appliquer à la totalité des activités de recherche qui seraient alors soumises à un « pilotage par l'aval » généralisé. Par exemple, nous ne vous suivons pas lorsque vous écrivez, traitant de la recherche publique dans son ensemble : « *le monde économique et social a besoin d'une recherche publique réactive et performante. Les laboratoires doivent pouvoir s'adapter*

*rapidement aux priorités nationales, aux contrats qu'ils obtiennent ».*

L'emploi scientifique figurait explicitement dans la lettre de saisine gouvernementale. Vous avez raison de demander une « *amélioration en profondeur de l'attractivité des carrières scientifiques et techniques* », tant dans les organismes publics que dans les stratégies d'emploi et de carrière des entreprises. Nous regrettons cependant la persistance d'une confusion entre stabilité et caractère statutaire d'une part, mobilité et évolution d'autre part. La carrière d'un chercheur recruté après sa thèse par un EPST doit pouvoir prendre des voies diverses, trouver au fil des années des équilibres différents entre recherche, enseignement, ingénierie de projets complexes, voire création d'entreprise. En quoi la précarisation des emplois publics de chercheurs inscrite au budget 2004 ou la mise en place de palliatifs précaires à la situation actuelle des post-doc vont-elles servir à rendre ces carrières plus attractives ?

Personne ici n'ignore les inquiétudes qui traversent la communauté scientifique. Il ne s'agit pas pour la CGT de la flatter ni de nier les efforts culturels et d'organisation qu'il est nécessaire de produire. Mais leur acceptation suppose des gestes forts de la puissance publique et une capacité d'écoute qui fait cruellement défaut. Elle suppose aussi beaucoup plus d'équilibre dans les constats et dans l'analyse d'un système de recherche français qui est effectivement original. Nous ne retrouvons pas cette tonalité dans votre avis, ni surtout dans le document annexe. C'est pour cela aussi, Monsieur le Rapporteur, que le groupe de la CGT ne votera pas votre projet d'avis.

§

**Intervention d'Annick KIEFFER,  
au nom du SNTRS-CGT, au Congrès de l'UGICT  
le 15 mars 2004.**

En diminuant les financements de la recherche publique, en transformant 550 postes de titulaires en CDD et 300 allocations de recherche en bourses de docteurs-ingénieurs dans les entreprises, en ne créant aucun poste d'enseignants-chercheurs, le gouvernement a créé une crise de la recherche publique sans précédent. Une pétition initiée par « Sauvons la recherche », constitué en majorité au départ de chercheurs en biologie a rencontré rapidement un succès inégalé : plus de 70.000 personnels de la recherche sur 110.000 environ et 200.000 citoyens l'ont signé. Les actions du 29 janvier à l'initiative des syndicats de la recherche, puis celle du 9 mars à l'initiative du collectif « Sauvons la

recherche » et soutenue par les syndicats sont les plus importantes de l'histoire de la recherche de notre pays.

Pourquoi le gouvernement ne cède-t-il pas à la revendication de la restitution des 550 postes dans le cadre des titulaires, décision qui ne lui coûterait rien en termes budgétaires ? On peut avancer plusieurs raisons. La précarité des débuts de carrière des chercheurs et des ingénieurs est pour lui le moyen le plus sûr de contraindre la recherche publique à travailler sur des projets de court terme, pour des applications rentables. La précarité est également le meilleur moyen de piloter la recher-

che sur des priorités décidées au niveau de la communauté européenne et déclinées au niveau de chaque pays et de chaque région. C'est enfin un moyen efficace de sélection des chercheurs et ingénieurs « conformes » à la norme ainsi définie. Cette attaque se produit au moment où les départs à la retraite sont nombreux dans les EPST.

Outre le nombre de personnes qu'elles mobilisent, notamment des jeunes, ces actions frappent par leurs formes nouvelles : foisonnement des initiatives dans les laboratoires, en direction de la population, et surtout la très spectaculaire démission des directeurs de laboratoires du CNRS, de l'Inserm, de l'Inria, de l'IRD et de l'Ined : à ce jour, plus de 2.000 directeurs de laboratoires sur 3500 ont démissionné de leurs fonctions administratives. L'ampleur des démissions et leur aspect collectif témoignent de la gravité de la crise, qui va bien au-delà de son aspect conjoncturel ou de la surdité supposée du gouvernement. Ce que disent les directeurs de laboratoire c'est leur refus de la recherche constante de crédits incitatifs, leur refus de la précarité, du chômage ou de l'émigration des jeunes doctorants et post-doctorants, le ras-le-bol de la bureaucratisation croissante, des évaluations multiples et redondantes, bref, leur refus de la déroute d'un système de recherche qui a compté parmi les plus performants dans le monde.

On reproche aux organismes de ne pas savoir évoluer, alors que les laboratoires ont noué des collaborations étroites au niveau européen et international, ont tous des contrats avec les entreprises, avec les régions, avec les municipalités, ou encore avec les ministères ou la communauté européenne. La mise en cause du statut de fonctionnaire titulaire, la dénonciation par une partie des hommes politiques et des médias des « chercheurs à vie » au nom d'un soi-disant bon sens, ont nourri ce malaise : qui dénonce les médecins à vie, les avocats à vie, les notaires à vie ? Le statut de fonctionnaire serait celui des ronds de cuir ventripotents. Pourtant quelles professions sont aussi soumises à l'évaluation que celles de la recherche : évaluation de l'activité des chercheurs tous les deux ans, des ITA tous les ans, évaluation des articles par des *referees* avant toute publication, évaluation « légère » des unités de recherche à deux ans, et approfondie tous les 4 ans par la section du comité national de la recherche, par le conseil scientifique du laboratoire, par l'Université à laquelle le laboratoire est associé... ? Le sens de ces démissions, c'est avant tout la prise de conscience des directeurs de laboratoires de leur responsabilité sociale, tant à l'égard des jeunes qu'ils forment qu'à l'égard de l'avenir du pays. Le sens de ces démissions, c'est également la prise de conscience collective que la place de la recherche libre, de long terme n'est plus assurée. Cette conscience de ces enjeux est partagée par l'ensemble

des personnels des laboratoires. N'oublions pas que ces démissions ont été débattues dans les labos et parfois imposées aux directeurs. N'oublions pas non plus que c'est parce que les syndicats de la CGT de la recherche ont maintenu une capacité d'analyse et une capacité militante forte, quoique affaiblie, que le collectif SLR et la CGT mènent l'action dans l'unité, sans concurrence, dans le respect des compétences et du champ d'intervention de chacun.

Une autre caractéristique de ce mouvement est l'intérêt qu'il suscite au niveau public. Jamais un mouvement de la recherche publique n'a autant mobilisé les médias, jamais les préoccupations des chercheurs n'ont fait l'objet d'autant de débats et n'ont autant intéressé le pays. Pourquoi la question de l'avenir de la recherche est-elle devenue un enjeu social ? Ne faut-il pas lier cet intérêt à l'inquiétude plus générale relative à la chute des emplois industriels, aux difficultés économiques à la dépendance grandissante de la France des connaissances et procédés mis au point aux Etats-Unis ?

C'est pourquoi le SNTRS-CGT s'est engagé dans la demande d'états généraux. C'est une nécessité. Il faut mettre à plat l'organisation et le fonctionnement du système de recherche français, il faut aborder cette question dans sa globalité. Cela suppose que l'on établisse un état des lieux de la recherche publique et privée, que l'on réfléchisse aux liens existants et à développer entre recherche « finalisée » et recherche « libre », aux équilibres entre organismes de recherche, établissements publics de recherche industrielle et recherche universitaire, entre la recherche publique et les entreprises. Pour toutes ces raisons, la CGT doit prendre toute sa place dans les débats, en tant que confédération de salariés associant tous les secteurs où se mènent des activités de recherche et de développement, et d'où émergent les demandes en connaissances nouvelles. Il importe qu'elle organise en son sein des débats parmi les salariés qu'elle syndique afin de préparer sa contribution et faire des propositions. L'Ugict, parce qu'elle rassemble des salariés de la recherche publique et privée et parce qu'elle assure l'animation du pôle recherche confédéral a une responsabilité particulière dans ce débat pour toute la CGT.

Ce débat doit être mené sans concessions, avec nos forces et nos faiblesses. De ce point de vue, il est bien évident que le fait que les enseignants-chercheurs ne trouvent pas leur place dans la CGT aujourd'hui constitue une limite sérieuse à la contribution de la CGT aux débats. C'est aussi une limite par rapport à l'influence de la CGT sur les jeunes diplômés du supérieur qui seront les chercheurs, les ingénieurs, cadres, techniciens de demain.

L'enjeu de la période actuelle pour la CGT est de



faire en sorte que ces états généraux ne se déroulent pas en dehors de toute mobilisation. Il ne peut y avoir une étape de lutte suivie d'une étape de débats, les deux se mènent de front. Toutefois, pour réussir, le débat doit s'élargir à l'ensemble des citoyens, au-delà des salariés. C'est le sens de la pro-

chaine initiative décidée par le collectif Sauvons la recherche et par l'ensemble des organisations syndicales le 19 mars prochain.

*Propositions du SNTRS-CGT à débattre :*  
**réflexions issues du Bureau National élargi**  
du 23 mars 2004

## **Organisation de la recherche et démocratie**

L'organisation de la recherche en dehors des aspects européens et régionaux est organisée dans plusieurs structures : l'Université qui a une double mission (l'enseignement supérieur et la recherche), les EPST, les EPIC, les centres techniques, la recherche privée des entreprises.

Les EPST et les EPIC, en dehors du caractère industriel et commercial ou non, ont tous une finalité thématique appliquée basée sur des recherches fondamentales. Un seul est généraliste, le CNRS avec une mission de recherche fondamentale. Quels avantages et inconvénients à cette organisation de la recherche ?

L'essentiel des recherches menées par le CNRS est effectué dans des labos mixtes avec l'Université. Pendant une période, le CNRS a développé les champs de recherche fondamentale peu ou mal traités par les Universités sur la base d'une analyse de la conjoncture scientifique. Il a joué un rôle positif dans l'évolution des Universités en lui fournissant les cadres de sa modernisation. Une deuxième de ses missions a été de structurer la recherche universitaire par une politique d'association qui, avec l'insuffisance des moyens attribués aux Universités, a conduit à faire du CNRS l'organisme qui a dirigé la recherche universitaire. Aujourd'hui la politique de contractualisation, la main mise du Ministère de la Recherche sur l'organisation de la recherche tant universitaire que du CNRS est très importante. Leur objectif est d'asservir encore plus la recherche publique aux besoins de leur économie et pour cela ils veulent restreindre les espaces de démocratie existant encore au CNRS.

Parallèlement, la réflexion sur la conjoncture scientifique pour répondre aux besoins propres de la science s'est déplacée vers le développement de recherches fondamentales en rapport avec les secteurs susceptibles de développer des produits à forte plus value.

Les questions d'organisation de la recherche conduisent à poser deux questions : la recherche au service de quoi et quelles relations entre le CNRS et l'Université ? On ne peut envisager de réformer le CNRS sans engager celle de l'Université.

Autre constat : la démocratie interne pour déterminer les champs de la science à défricher où à maintenir pour conserver des veilles scientifiques sont des obstacles au développement d'une recherche sur les seuls champs susceptibles de développer des "applications rentables", surtout dans un contexte de pénurie. D'où les atteintes à la démocratie notamment le Comité National que l'on veut transformer en simple lieu d'expertise. Une évaluation qui doit évoluer vers des critères prédéterminés élaborés par les directions.

Ce constat heurte les scientifiques qui savent bien l'histoire des sciences le montre, que les grandes avancées y compris technologiques se font sur des champs imprévisibles au départ. Cette perte de démocratie est pour les scientifiques la perte de leur statut

La recherche a évolué portée aussi par les avancées technologiques. Bien des découvertes n'ont pu être réalisées que par les nouvelles possibilités techniques ou technologiques. Cette discussion est souvent sous estimée par la prédominance accordée à la pensée sur la technique, alors que le rapport est dialectique fait d'allers-retours constants. C'est le fondement de la sous estimation des ITA par rapport aux chercheurs.

Aujourd'hui on ne peut aborder l'organisation de la recherche sans aborder cette question des conditions techniques du développement de la recherche. Cela va des capacités industrielles d'un pays à l'environnement technique des laboratoires de recherche (appareillage scientifique, équipes techniques, etc...).

## QUELLES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS NIVEAUX TERRITORIAUX

Quatre niveaux territoriaux peuvent être distingués : mondial, européen, national, régional. Nous envisageons ici des propositions pour les niveaux européen, national et régional qui garantissent les droits des personnels et assurent une cohérence au dispositif.

### I) Niveau européen

L'Europe n'a pas de prérogatives en matière de recherche fondamentale dans le cadre du traité de Maastricht. La question se pose aujourd'hui d'un rôle de l'Europe en matière de recherche fondamentale afin d'obtenir un effet d'échelle positif.

-1) Nous devons prendre position sur la proposition d'une agence de moyens européenne pour la recherche fondamentale : le Conseil Européen de la Recherche. Si nous retenons cette idée, nous la concevons comme une agence indépendante de la Commission Européenne. Elle devrait être organisée autour d'une instance scientifique représentative des communautés scientifiques européennes. La majorité des membres devraient être élus par leurs pairs dans leurs pays respectifs. Il faut sortir de la bureaucratie de l'Union Européenne et exiger un fonctionnement transparent : publicité des appels d'offre et des classements, critère de la qualité, contrôle a posteriori...

-2) Nous devons nous prononcer pour l'organisation de sites de recherche de taille critique pour être reconnus dans l'espace européen de la recherche.

Les conditions dans lesquelles s'organise aujourd'hui l'espace européen de la recherche ne sont pas acceptables : pilotage par la Commission Européenne, bureaucratie, absence de transparence, ... Ce sont les travailleurs scientifiques qui doivent décider de la structuration de leurs sites.

Il faut renforcer nos sites de recherche pour assurer leur existence dans cet espace et développer les plateaux techniques afin que les laboratoires puissent accéder à des outils que seuls ils peuvent rarement se payer. Cela implique dans de nombreux cas la mutualisation de moyens autour d'un seul opérateur, entre laboratoires qui peuvent appartenir à des institutions différentes. Cela implique souvent des structures fédératives qui doivent avoir une taille humaine et un fonctionnement démocratique.

### II) Niveau national

Ce doit être le niveau principal de l'évaluation.

C'est une exigence pour réduire le poids du clientélisme et préserver une évaluation centrée sur la qualité donc comparative. Cette évaluation doit être faite pour les hommes et les équipes.

L'évaluation des équipes des EPST et des Universités pourrait se faire dans le cadre des instances des EPST. Un financement récurrent attribué par l'établissement concerné doit en découler pour un quadriennat. Le financement incitatif public doit être attribué par un nombre limité de structures (une ?). Les financements nationaux et régionaux doivent être attribués par les mêmes agences de moyens, après une évaluation nationale, en prenant en compte les contrats de plans.

L'évaluation nationale par les pairs ne doit pas se limiter aux chercheurs. Les ITA et les enseignants-chercheurs devraient aussi avoir ce type d'évaluation. Cela suppose que les enseignants-chercheurs soient recrutés et évalués pour leur activité scientifique par une instance nationale universitaire. Le temps d'enseignement des universitaires devrait être réduit, ce qui suppose des créations de postes.

### III) Niveau régional

Les objectifs de la région et des départements doivent être coordonnés avec ceux de l'Etat : contrats de plan. Les objectifs de la région devraient être déclinés en choix scientifiques après consultation d'une instance régionale représentative. L'aide à l'emploi des jeunes d'origine régionale doit être géré pour les doctorants par les Ecoles doctorales et pour les post-doctorants par les établissements bénéficiaires. L'attribution des moyens aux équipes doit passer par l'évaluation nationale (voir ci-dessus).

## LES STATUTS

Doctorants, post-doctorants non permanents, chercheurs, enseignant-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs sont visés par cette réflexion.

Les objectifs proposés sont les suivants :

- Rendre attractifs les métiers de la recherche
- Faciliter les échanges entre les différentes fonctions de la recherche et avec les établissements universitaires et les entreprises.
- Combattre le clientélisme et le pouvoir mandarinal

### I) Les doctorants et les post-doctorants non permanents

La précarité n'est pas un moyen de l'efficacité.

La revendication est claire : un contrat pour tous quelque soit l'origine des financements qui respecte leurs droits des travailleurs scientifiques : protection sociale, reconnaissance de la qualification, droit de publication...

## II) Les chercheurs statutaires

Le statut actuel de titulaire de la Fonction Publique d'Etat avec ses dérogations (embauche non limitée au 1<sup>er</sup> échelon, embauche des étrangers dans les mêmes conditions que les nationaux, évaluation nationale par les pairs, mobilité volontaire) confère une indépendance précieuse, une ouverture sur l'extérieur et de grandes possibilités de mobilité.

### 1 Il faut l'améliorer sensiblement :

a) Embauche juste après la thèse avec un financement public pour préparer les concours. Les étrangers doivent être traités comme les nationaux (pas de quota).

b) Revalorisation de la rémunération par une prime à 16%, l'amélioration de la reconstitution des carrières à l'embauche, l'allongement de la grille des CR1 et des DR2, des indemnités pour tous ceux qui exercent des responsabilités clairement transitoires (directeurs de formations, encadrement doctoral). La création d'échelons accélérés est à discuter.

c) Encouragement à la mobilité. Nous sommes pour une mobilité volontaire. Mais la mobilité géographique ou vers l'enseignement et les entreprises peut être encouragé. Cet encouragement ne doit pas interférer avec la reconnaissance des qualifications. Il pourrait être traité par l'attribution d'échelons accélérés et des emplois réservés dans les structures d'accueil. C'est le cas aujourd'hui dans les EPST pour les universitaires. La mobilité avec les corps d'ingénieurs et d'enseignants-chercheurs serait favorisée par l'harmonisation des grilles indiciaires, de la prime de recherche et des indemnités. Il faudrait aussi réduire le temps d'en-

seignement des enseignant-chercheurs.

## III) Les enseignant-chercheurs

Ils sont recrutés dans le même « vivier » que les chercheurs et une partie des ingénieurs mais ils exercent une fonction différente avec des compétences particulières. Cependant les « passerelles » avec les chercheurs et les ingénieurs peuvent être améliorées :

— Emplois réservés dans les corps des EPST et les corps des établissements de l'Enseignement Supérieur,

— Harmonisation des grilles, prime et indemnités entre les corps concernés,

— Réduction du temps d'enseignement qui est excessif,

— Recrutement et évaluation nationale.

## IV) Les ITA

J'ai retenu les points suivants :

- Plan de titularisation pour mettre fin à la précarité

- Rémunérations à revaloriser : une question de justice sociale pour les petites catégories, prime à 16% pour toutes les catégories, avec intégration des primes dans le salaire, réductions du nombre de grades, revalorisation des indices de débuts, amélioration des reconstitutions de carrières...

- Harmonisation des grilles des Ingénieurs avec celles des chercheurs et des enseignants-chercheurs

- Mise en place d'une évaluation par les pairs.



## Situation à l'IRD en 2004

L'évolution de l'IRD s'inscrit dans une logique de réforme, entamée depuis 1998 : réforme des instances d'évaluation, restructuration en Unités de recherche et de service, signature d'un contrat d'objectifs avec l'état, refonte du schéma directeur des systèmes informatiques et simplification du fonctionnement administratif. La petite taille de l'IRD et son importance en tant qu'outil performant de la coopération l'ont préservé des coupes budgétaires drastiques subies par les autres EPST. Pourtant la situation est aujourd'hui en pleine dégradation : baisse dramatique du soutien de base à de nombreuses unités, fermeture progressive d'un certain nombre de postes de titulaires et apparition massive en 2004 de CDD. À la veille du renouvellement du dispositif scientifique (unités), de la renégociation du contrat d'objectifs et de la mise en place du pilotage budgétaire par le ministère, le tout en 2005, les personnels de l'Institut et en particulier notre syndicat ont tout intérêt à se mobiliser dès à présent pour dénoncer une politique qui prépare l'assujettissement du service public au libéralisme.

Dépenses	2001		2002		2003		2004	
	¤	%	¤	%	¤	%	¤	%
<b>1<sup>e</sup> section (personnel)</b>	130 895 623	74,0	131 262 136	73,7	132 154 243	72,7	131 941 497	71,7
<b>2<sup>e</sup> section</b>								
1) Adm., formation, action sociale	6 795 415	3,8	6 840 387	3,8	6 884 825	3,8	7 374 707	4,0
2) Réserve gén.	30 490	0,0	30 490	0,0	30 490	0,0	30 490	0,0
<b>3<sup>e</sup> section</b>								
1) Soutien de base	26 921 734	15,2	27 830 671	15,6	26 224 977	14,4	23 922 891	13,0
2) Opérat. Progr.	12 314 832	6,9	11 113 533	6,8	16 581 657	9,1	20 715 796	11,3
<b>TOTAL HT hors amortiss.</b>	176 958 093		178 090 217		181 876 192		183 985 381	

### L'évolution du Budget de 2001 à 2004 D.O + A.P.

Dépenses	2001		2002		2003		2004	
	¤	%	¤	%	¤	%	¤	%
<b>1<sup>e</sup> section (personnel)</b>	130 895 623	74,0	131 262 136	73,7	132 154 243	74,0	131 941 497	73,4
<b>2<sup>e</sup> section</b>								
1) Adm., formation, action sociale	6 795 415	3,8	6 840 387	3,8	6 884 825	3,9	7 374 707	4,1
2) Réserve gén.	30 490	0,0	30 490	0,0	30 490	0,0	30 490	0,0
<b>3<sup>e</sup> section</b>								
1) Soutien de base	27 419 099	15,5	27 830 671	15,6	26 224 977	14,7	23 922 891	13,3
2) Opérat. Progr.	11 87 485	6,6	11 113 533	6,3	13 299 657	7,4	16 434 796	9,1
<b>TOTAL HT hors amortiss.</b>	176 998 111		177 077 217		178 594 192		179 704 381	

On peut constater sur ce tableau que la part de budget dédiée à la 1<sup>e</sup> section est en diminution lente mais continue, ce qui répond bien à une volonté de diminuer la masse salariale de l'Institut. C'est peut-être sous la pression des syndicats que les crédits de paiements affectés à la section 1 arrivent à se maintenir entre 73 et 74 % de la masse budgétaire. En effet, depuis plusieurs années nous revendiquons la diminution du nombre de postes budgétaires NON POURVUS liés aux décalages entre concours de recrutement et intégration, aux postes d'accueil non pourvus - ce qui nécessitait une meilleure sélection - et enfin la volonté de la direction de disposer d'un

fond pour pourvoir à un certain nombre de contrats à durée déterminée au Siège.

On peut aussi remarquer une érosion permanente du soutien de base aux unités de recherche et de services. A titre indicatif nous signalons qu'une unité de service s'est vue amputer son budget de plus de 90 % en 3 ans seulement. Cela veut dire que la direction de l'IRD, avec la complicité du chef de département, s'est assise sur l'aval donné par les instances (Commissions scientifiques, Conseil Scientifique) au projet de l'unité ainsi condamnée.

## Le budget et l'emploi en 2004

En 2004, les dépenses ordinaires subissent une baisse de 0,1 % par rapport à 2003. La subvention allouée cette année par l'Etat fait que la baisse du nombre d'effectifs budgétaires est la plus importante jamais enregistrée à l'institut puisque nous passons de 1653 effectifs budgétés temps plein à 1622 soit la fermeture de 31 postes ! Parmi ces 31 postes, on compte 12 emplois d'IT, dont 6 IR2, et 19 CR1 ! Ainsi le nombre d'IT passe-t-il de 815 à 803 et le nombre de chercheurs de 827 à 808. A l'heure où l'on parle du renouvellement des compétences et de transfert des savoir-faire, on peut se poser des questions sur la cohérence de nos gouvernants à nous imposer 25 CDD.

Dans la série raclage de tiroir, la suppression des indemnités d'administration et de technicité, la baisse du montant du supplément familial de traitement, des indemnités de représentation de nos représentants à l'étranger, s'ajoutent à ce cortège de reculades sociales.

On peut aussi noter une baisse de 10 % du budget du personnel DOM-TOM recruté sous convention collective. – 25 % d'ajustement pour les personnels navigants (pour trop perçu) et dont "l'accord d'établissement" semble subir un long et fastidieux accouchement. Certes on peut se réjouir de la baisse de 50 % du budget destiné au CEC. Mais le transfert de 26 % des crédits destinés à l'emploi de personnel local "permanent" vers l'emploi de personnel local "temporaire" ne peut que nous inquiéter, sachant ce que peut représenter pour un Africain un emploi permanent dans une administration française.

Enfin, avec 117 % d'augmentation du budget post-docs, qui vont permettre d'accueillir 8 post-docs dans nos labos, on peut se dire que la précarisation de l'emploi à l'IRD est sur les rails !

## La situation de l'emploi à l'Inrets

Quelle est la situation de l'emploi à l'Inrets ? Ce document tente un bilan tant au niveau statutaire que non-permanent. Il prend en compte la solution imposée à l'Inrets ainsi qu'à d'autres EPST de "remplacer" des emplois permanents par des CDD d'État de 3 ans renouvelables 2 ans. Il inclut aussi la solution testée à l'Inrets "réduire la précarité de l'emploi" à l'aide de CDD financées sur ses ressources propres.

### 1. Missions et besoins de l'Inrets

- |   |   |
|---|---|
| 1.1 Besoins de la Recherche : produire et capitaliser la connaissance       | 2 |
| 1.2 Besoins de l'Expertise : donner un avis rigoureux sur un sujet précis   | 2 |
| 1.3 Besoin de la Valorisation : faire reconnaître l'excellence scientifique | 2 |
| 1.4 Besoin de Soutien aux missions de l'Inrets                              | 2 |

### 2. Les postes statutaires

3

### 3. Les postes non-permanents

4

3.1 Situation commune à tous les non permanents à l'Inrets

4

-3.1.1 Critère d'évaluation, d'embauche et de rémunération

4

-3.1.2 Précarité

4

-3.1.3 Chômage

5

-3.1.4 Déontologie	5
3.2 Les vacataires	5
3.3 Les CMT	6
3.4 Les Doctorants	6
3.5 Les Post-Doctorants et les Chercheurs étrangers	6
3.6 Agents temporaires sur postes budgétaires	6
3.7 Les CDD sur contrat de recettes (Européen, PREDIT...)	7
3.8 CDD État	7
3.9 CDD ressources propres Inrets	7
<b><u>4. Conclusions</u></b>	8

## 1 Missions et besoins de l'Inrets

Les missions de l'Inrets sont (Article 2 du Décret n° 85-984 du 18 septembre 1985) :

**1. "D'effectuer, de faire effectuer ou d'évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. Ces tâches s'exercent notamment dans les domaines suivants :**

-- a) *L'organisation et le fonctionnement des services de transports permettant la satisfaction du droit au transport et du libre choix de l'utilisateur, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels des transports ;*

-- b) *La sécurité des systèmes de transports, la prévention des accidents et, particulièrement, la sécurité de la circulation routière ;*

--c) *Les besoins et les comportements des usagers et des agents économiques en matière de transport et l'amélioration des services qui leur sont offerts ;*

--d) *L'analyse des coûts économiques, énergétiques et sociaux des systèmes de transport et les moyens de les réduire, en particulier par des études sur les critères de choix des investissements et de gestion des systèmes de transport, et sur la protection de l'environnement ;*

--e) *L'innovation technologique appliquée aux systèmes et matériels de transport pour en développer les performances et rendre plus compétitives les industries concernées ;*

**2. De mener dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil, en particulier à la demande des administrations et services publics intéressés ;**

**3. De valoriser les résultats de ses recherches et travaux, de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de participer à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger."**

À chacune de ses missions correspond des besoins particuliers avec ses contraintes propres. Ils sont déclinés ci-après.

### 1.1 **Besoins de la Recherche : produire et capitaliser la connaissance**

La construction d'une dynamique de recherche efficace se base sur une accumulation progressive et constante de compétences et de connaissances. Ce processus de capitalisation est le fondement d'une production scientifique de qualité qui est la condition nécessaire de la construction de l'excellence. La capitalisation ne peut reposer que sur la pérennité de l'emploi tant en chercheur qu'en ITA.

Des personnalités de la recherche précisent aussi qu'il faut 7 à 8 ans pour former un chercheur et 20 ans pour former une équipe de recherche stable.

En conséquence, le recrutement de CDD n'est pas approprié pour assurer cette fonction essentielle de capitalisation qui suppose une inscription dans la durée des ressources humaines.

### 1.2 **Besoins de l'Expertise : donner un avis rigoureux sur un sujet précis**

Un expert ne peut être opérationnel sans une expérience conséquente. Dans le domaine de la sécurité ferroviaire à l'Inrets, un "expert junior" ne peut être formé au mieux qu'en cinq ans.

### 1.3 **Besoin de la Valorisation : faire reconnaître l'excellence scientifique**

Cette mission est assurée par les personnels de l'Inrets :

- en participant aux manifestations nationales, européennes et internationales ;
- en publiant dans des congrès ou des revues d'envergure nationale, européenne et internationale ;
- en participant à la formation par et à la recherche.

#### 1.4 Besoin de Soutien aux missions de l'Inrets

A ces besoins de recherche, d'expertise et de valorisation sont indubitablement associés différents besoins de soutien aux missions de l'Inrets.

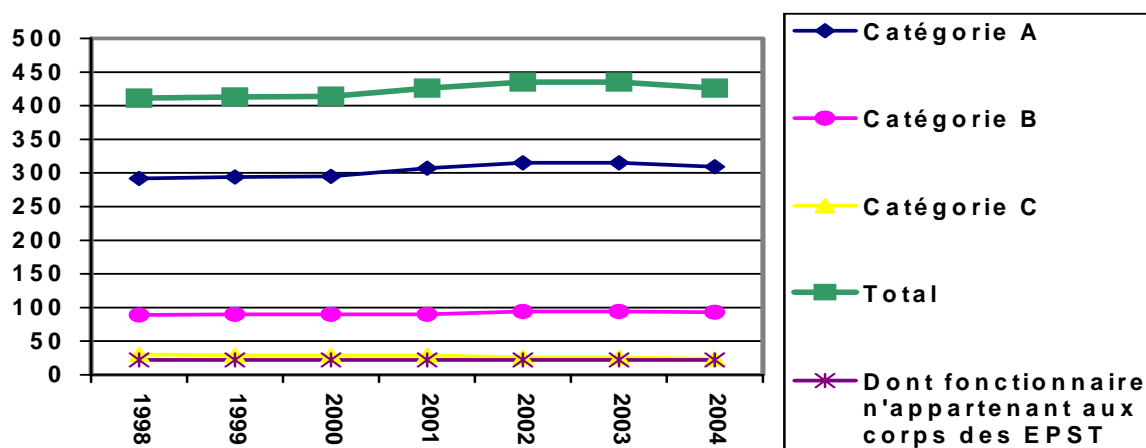
Ces missions sont remplies à la fois dans les services centraux de l'Inrets, les services communs de chaque centre mais aussi dans chaque unité de recherche. Ils représentent différentes facettes de la vie de l'institut qui va de la gestion des ressources humaines, à la gestion financière et administrative en passant par la documentation, l'informatique, la communication etc...

Bien des activités remplies dans ce cadre peuvent paraître transparentes pour les missions de l'Institut. Toutefois, elles n'en demandent pas moins une certaine expertise. Pour ne prendre qu'un exemple, on peut citer la complexité de prise en charge du logiciel ADIX.

## 2 Les postes statutaires

D'après les Comptes Rendus d'Activités 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002, le nombre de postes budgétaires à l'Inrets sont les suivants :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Catégorie A	292	294	295	307	315	315	309
Catégorie B	89	90	90	90	94	94	93
Catégorie C	30	29	29	29	26	26	24
Total	411	413	414	426	435	435	426
Dont fonctionnaires n'appartenant aux corps des EPST	22	22	22	22	22	22	22



On peut constater en 2001 et 2002 une augmentation plus importante que les autres années du nombre de postes budgétaires accordés. Néanmoins, en 2002, certains de ces postes avaient été accordés en surnombre afin d'anticiper les départs en retraite prévisibles dans les années futures et renforcer le thème prioritaire de la sécurité routière.

Les chiffres en 2003 et 2004 ne sont pas encore disponibles. Ils ont été estimés dans le tableau/graphique ci-dessus en tenant compte pour 2004 de 9 suppressions de postes statutaires répartis comme suit :

- 4 postes de CR1
- 2 postes d'IR
- 1 poste de Technicien
- 1 poste d'AJT
- 1 poste d'AGTP

Ces chiffres sous-entendent aussi que les postes de titulaires, dont 7 vacants au 31 décembre 2003, seront pourvus, à savoir :

- 3 postes d'IE
- 2 postes d'AI
- 2 postes de Technicien
- 4 postes d'AJT

## 1 Les postes non-permanents

Qu'est ce qu'un travail non-permanent à l'Inrets : c'est un travail à durée déterminée, par exemple CDD ou vacation, souvent non renouvelable, souvent mal payé (absence de prime de précarité), qui ne donne aucun espoir d'évolution de salaire, d'avancement ou de titularisation.

Il est difficile d'obtenir une vision claire et chiffrée des CDD à l'Inrets autant par la diversité des contrats que par leur durée. Cependant suite à une demande faite au CTP de juin 2003, les chiffres donnent un total de 341 personnels non permanents pour l'année 2002 (Note n°088202)

Après avoir traité les points communs à tous les CDD, les différents types de CDD répertoriés sont :

- Vacataires
- CMTP
- Doctorants
- Post-Doctorants
- Chercheurs étrangers
- Agents temporaires sur postes budgétaires
- CDD sur contrat de recette
- CDD État
- CDD sur ressources propres

### 1.1 Situation commune à tous les non permanents à l'Inrets

Il existe plusieurs points qui sont communs à tous les non permanents à l'Inrets. On peut les regrouper dans les paragraphes ci-après.

#### 1.1.1 Critère d'évaluation, d'embauche et de rémunération

L'embauche d'une personne sur une bourse de thèse, un poste de post-doctorant ou de chercheur étranger est soumise à l'examen d'un dossier et à l'audition du candidat ce qui garantit que la personne est embauchée selon des critères adaptés au profil du poste.

Par contre, pour tous les autres types de CDD, y compris l'embauche de "chercheur", il ne semble exister aucun critère commun d'embauche explicite, tant la manière de recruter peut varier selon le poste, selon les personnes se chargeant de l'embauche, selon les unités, selon les services...

Certaines règles déontologique pourraient certainement améliorer cette situation qui concernent tous les types d'emplois possibles à l'Inrets et harmoniser les critères de recrutement et d'évaluation. Il était question d'aborder le sujet suite au séminaire "gouvernance" dans le cadre du chantier pour la fin de l'année 2003. Cependant ce chantier ne s'est pas concentré sur ce point.

#### 1.1.2 Précarité

Les personnels non titulaires sont des personnels engagés en CDD (Contrat à Durée Déterminé) de droit public. Un CDD est un emploi précaire tant pour la personne qui en bénéficie que pour le service ou l'unité qui la reçoit. De plus, il n'est généralement pas possible qu'une personne soit engagé plus de 3 ans en tout



sur contrat de type CDD. Cette restriction est portée à 10 mois pour les personnels CDD possédant un niveau de qualification équivalent aux catégories B ou C.

Contrairement aux CDD de droit privé, les CDD de droit public à l'Inrets ne perçoivent aucune prime de précarité à la fin de leur CDD. D'après le code du travail, cette indemnité doit être égale à 10% de la rémunération totale brute due au salarié (Article L122-3-4 du code du travail).

### 1.1.3 Chômage

À la fin de leur contrat, les CDD qui n'ont pas trouvé de travail doivent s'inscrire au chômage. Il a été constaté plusieurs déficiences de l'Inrets au niveau du traitement des dossiers des CDD en fin de contrat. Il a notamment été constaté que l'Inrets est incapable de traiter les dossiers chômage de ses anciens CDD dans des temps raisonnables tant au niveau financier qu'administratif.

D'autres établissements publics adoptant une démarche similaire à celle de l'Inrets ne rencontrent pas les mêmes difficultés de délais de traitements.

Il existe aussi des solutions de sous-traitance aux ASSEDIC et UNEDIC des indemnités chômage et autres formalités administratives qui ont déjà été choisies par d'autres établissements publics. La direction générale avait connaissance de ces possibilités. Elles ont cependant été jugées "coûteuses" à opposer aux situations parfois difficiles de certains anciens contractuels de l'Inrets.

Cette question du chômage des CDD de l'Inrets aurait dû être réglée avant de se lancer dans des campagnes de recrutement auxquelles nous faisons face. Celle-ci n'en demeure pas moins d'actualité et fait partie d'une déontologie que l'institut, par le biais de son Directeur Général, devrait avoir vis à vis des personnels qu'il engage.

### 1.1.4 Déontologie

Les problèmes multiples rencontrés par les non permanents illustrent s'il en était besoin la nécessité d'un code de déontologie, connu de tous, tout au long de leur parcours : avant, pendant et après leur contrat. On peut citer plusieurs points :

- Réception du contrat et signature avant le début officiel du contrat
- Règles d'accueil et de rémunération de stagiaires
- Respect des délais dans les reconduites ou non de contrats CDD (Référence)
- Solde de tout compte...

Certaines règles déontologiques pourraient améliorer cette situation qui concernent tous les types d'emplois possibles à l'Inrets. Il était question d'aborder le sujet suite au séminaire "gouvernance" dans le cadre du chantier GRH pour la fin de l'année 2003. Cependant ce chantier ne s'est pas concentré sur ce point. De plus, ce chantier gouvernance a été suspendu par le Directeur Général en début d'année 2004.

## 1.2 Les vacataires

Les crédits vacataires offrent la possibilité de rémunérer des étudiants lors du stage qu'ils réalisent à l'Inrets et pouvoir ainsi préparer les candidats pour des dossiers de concours ou de bourse de doctorat tout en assurant la mission de formation de l'Inrets. Ils représentaient en 2002 15% des personnels non permanents.

Dans certaines branches, il est extrêmement difficile d'attirer des stagiaires face à la concurrence du marché, en informatique notamment.

De plus, aujourd'hui, de plus en plus de stagiaires à l'Inrets sont accueillis sans rémunération faute de crédits suffisants ou disponibles. Dans ces conditions, la difficulté à attirer de bons éléments est d'autant plus grande.

## 1.3 Les CMTP

Les Crédits de Mission à Temps Partiel ont représenté 37% de l'ensemble des personnels non permanents en 2002. Le spectre de leur utilisation est assez large : les CMTP sont alloués à des missions temporaires qui peuvent aller de la rémunération du stagiaire, au remplacement de postes vacants temporairement, à des missions très spécifiques et ponctuelles...

Cependant, ces crédits sont aussi parfois utilisés pour des besoins récurrents et permanents d'unités de recherche ou de services dans leurs moyens de recherche, d'expertise ou de soutien à la recherche faute d'autres moyens.

## 1.4 Les Doctorants

Ils constituent un cas à part car ils ne sont pas tous comptabilisés aux ressources humaines dans les effectifs non permanents de l'Inrets. La durée réelle de la thèse est très souvent supérieure à celle du financement qui est alloué pour une période maximale de 3 ans.

Il est néanmoins nécessaire de ne pas oublier qu'il existe un grand nombre de doctorants à l'Inrets. Ils contribuent pleinement à la mission de recherche de l'Inrets. En 2002, les allocataires de recherche de l'Inrets étaient 46 soit 13% de l'ensemble des personnels non-permanents. Ce chiffre est très probablement sous évalué car il ignore certaines sources de financement extérieur.

Les doctorants commencent ainsi leur vie professionnelle dans une situation à "durée déterminée". Aujourd'hui, le fait que ces doctorants ont très peu de perspectives d'emploi stable à l'issue de la thèse constitue un risque majeur tant pour leur avenir que pour l'avenir de la recherche française.

### **1.5 Les Post-Doctorants et les Chercheurs étrangers**

Les post-doctorants et les chercheurs étrangers sont une autre forme de CDD. Si les chercheurs étrangers représentaient 2 % des effectifs non permanents en 2002, il n'y a aucun chiffre pour les post doctorants en 2002 et en 2003.

Les conditions d'accueil et de rémunération des post doctorants à l'Inrets sont très en deçà des standards européens en la matière (bourses Marie-Curie).

### **1.6 Agents temporaires sur postes budgétaires**

Ces agents temporaires représentaient 9% des effectifs non permanents en 2002. Les agents temporaires prennent les postes d'agents permanents dont le poste est vacant temporairement pour des raisons diverses comme les arrêts maternités, les congés parentaux, les arrêts maladie de longue durée, les disponibilités...

### **1.7 Les CDD sur contrat de recettes (Européen, PREDIT...)**

Certains projets ou contrats permettent l'embauche de personnels en CDD en recettes propres ou recettes contrôlées. Leurs rôles dans le projet ou le contrat peuvent être très variés et se retrouvent dans presque tous les métiers et toutes les missions de l'Inrets. La durée de leur contrat est très souvent liée à la durée du contrat ou du projet voire à la poursuite effective du projet par le financeur.

De plus, il n'est pas rare qu'une même personne enchaîne plusieurs contrats sur ce type de financement. Cette situation de plus en plus fréquente illustre l'existence d'un besoin réel de personnels permanents sur ce type d'activité. En 2002, 24% des effectifs non permanents étaient financés par des contrat de recettes.

### **1.8 CDD État**

Afin de compenser la perte de ces 9 postes statutaires alloués à la recherche et à son support, des CDD financés par l'État sur postes budgétaires sont proposés avec deux limites : une limite de 9 CDD et une limite budgétaire de 171 k€ Par ailleurs, ces recrutements en CDD ont eu lieu quasi exclusivement dans les sphères de la direction, et non dans les sphères de la production scientifique ou de support. De plus, il a été constaté que 6 postes ont suffi à englober la totalité du budget alloué à ces CDD État.

Non seulement les postes statutaires ne sont pas remplacés par des postes permanents de fonctionnaires mais de plus la solution proposée de les remplacer par des CDD État ne permet pas de les remplacer tous comme il avait été annoncé puisque seuls les 6 postes de catégorie A sont substitués, les postes de catégorie B et C, 3 en tout, étant irrémédiablement perdus.

De plus, sur le sujet des CDD État, la communication envers les membres du Conseil d'Administration qui comporte des représentants de nos tutelles, des ministères, d'industriels ou d'association du monde du transport et les représentants du personnels de l'Inrets est très différente de ce qui est annoncé au CODIR. En effet, lors du CODIR du 11 décembre, il a été annoncé qu'il n'y aurait que 6 CDD État étant donné le niveau de 3 d'entre eux, alors qu'au CA qui se déroulait le 12 décembre, soit le lendemain, il a été annoncé qu'il y aurait 9 CDD État.

On ne peut que déplorer la perte de 9 postes de permanents alloués à la recherche pour les transformer en emploi précaire. La majorité de ces emplois ont surtout été pris par des postes de direction et non pas à des postes plus orientés vers les 3 missions de base de l'Inrets. Tout ceci s'est fait en maintenant un flou pour masquer la perte de 3 postes de catégorie B-C et dans tous les cas de 9 postes pour les 3 missions de base de l'Inrets.

### **1.9 CDD ressources propres Inrets**

Intérêts :

- Stabiliser la situation de certaines personnes qui accumulent petit contrat sur petit contrat suite par-

fois à des financements de provenance différentes sur un même contrat ou à un manque chronique de poste permanent pour effectuer des tâches administratives, techniques ou scientifiques.  
Souplesse ponctuelle sur différents contrats.

Flou : les situations seront traitées au cas par cas en fonction des UR/services.

Le jeune CDD pourrait aussi chercher à trouver une situation meilleure mettant en danger soit la recherche soit la partie expertise au milieu d'un contrat.

Solution: transformer un CDD en CDI.

Risque: transformation de l'EPST Inrets en EPIC.

## 4 Conclusions

Le recours à l'emploi non permanent devrait rester cantonné à la mission de formation par et à la recherche –concernant les doctorants et stagiaires-, et à l'accueil de chercheurs extérieurs –parce que la recherche se nourrit d'échanges entre laboratoires à l'échelle mondiale- pour lesquelles cette formule est adaptée.

Pour les autres missions, production et capitalisation de connaissance, expertise, le recours à l'emploi temporaire n'est pas adapté. L'augmentation de la proportion de personnels non permanents est de nature à fragiliser l'Inrets en tant qu'EPST.

Lors de l'embauche de non permanents, certaines règles déontologiques pourraient améliorer la situation avant, pendant et après leur contrat. Il était question d'aborder le sujet de la définition de règles déontologiques suite au séminaire "gouvernance" dans le cadre du chantier GRH pour la fin de l'année 2003. Cependant ce chantier ne s'est pas concentré sur ce point. Celui-ci n'en demeure pas moins d'actualité et fait partie d'une déontologie que l'institut, par le biais de son Directeur Général, devrait avoir vis à vis des personnels qu'il engage.

---

### 3 constatations personnelles d'un camarade de l'INRETS Arcueil au niveau emploi début 2004

— 9 emploi de titulaires transformés en CDD, du jamais vu !

— pendant ce temps, le staff directorial augmente, avec des personnes dont le statut n'est pas forcément clair (seule consolation, notre directeur est un grand féministe, pas un seul homme dans l'aéropage directorial ...)

— à Arcueil, le vieillissement et les départs vont poser un problème de remplacement et priorité, avec sous-traitance de plus en plus grande.

On peut ainsi envisager l'externalisation de l'informatique, quand les gens compétents partiront (puisque les départs ne sont jamais remplacés par avance, pour permettre aux nouveaux embauchés d'être formés par ceux qu'ils vont remplacer, ce qui était une belle idée de Michel Rocard, je crois...)

---

## Echos de l'IRD

Un rapide état des lieux de la mobilisation du personnel de l'INED dans le mouvement actuel. Nous avons été nombreux-ses à signer la pétition "sauvons la recherche" et le nombre grandit encore ces derniers jours. Nous avons réuni une assemblée générale très suivie le 8 mars et présenté les actions en cours. Tous les responsables d'unité de l'INED ont démissionné hier. Nous avons envoyé trois représentant-e-s à l'AG à l'Hôtel de Ville et sommes partis en cortège (plus de 30 personnes sous la banderole INED, dont beaucoup de doctorant-e-s et stagiaires, évidemment). Notre section SNTRS travaille avec la CFDT et organise un comité "sauvons la recherche" pour élargir la base de participation. Nous réunissons une nouvelle AG jeudi et appelons à la grève et à la manifestation pour vendredi. Notre comité commencera à plancher sur les Etats-généraux. Voilà pour les nouvelles du mouvement très suivi ici, en dépit de notre situation plutôt privilégiée du point de vue des moyens.

**Par contre, la question des postes est ici aussi assez critique depuis quelques années.**

**ELECTION AU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**Les candidatures du collège C seront examinées à la CE**  
qui aura lieu jeudi 29 avril, la profession de foi sera insérée dans le BRS 397.

*Ci-dessous :*

**La profession de foi du SNTRS-CGT**  
**pour les candidats des collèges A et B (élection en cours)**

**Une crise de la recherche sans précédent**

Les personnels de la recherche contestent les conditions d'exercice de leurs métiers et la voie qu'on leur trace.

Les crédits récurrents sont en diminution constante depuis une dizaine d'années et subissent une régression très forte depuis 2002. Les ressources propres des organismes, issues en majorité des contrats, prennent une place croissante. Or, la course aux contrats sur des crédits incitatifs qu'ils soient d'origine publique, caritative, européenne, ... génère perte de temps et bureaucratie.

L'emploi statutaire ITA au CNRS a diminué de 773 postes entre 94 et 2004 et 256 postes de chercheur ont été supprimés depuis 2003. L'insuffisance des personnels techniques et la précarité accrue produisent inefficacité et perte de savoir-faire. La situation faite aux jeunes chercheurs, l'instabilité de l'emploi, l'insuffisance des rémunérations, les perspectives aléatoires sont à l'origine de

la perte d'attractivité de la recherche en France.

Deux revendications immédiates, le versement des crédits gelés et le retour des 550 postes transformés en CDD, ont cristallisé un rassemblement sans précédent des personnels. L'intransigeance du Gouvernement qui refuse de revenir sur sa politique d'emplois, malgré la démission d'une majorité de directeurs de laboratoire et les manifestations les plus importantes depuis des dizaines d'années des personnels de la recherche, montrent que l'emploi statutaire se situe au cœur de la confrontation.

*Les annulations budgétaires répétées, le non-versement des sommes dues, les suppressions de postes de titulaire, l'explosion des CDD déstabilisent les organismes de recherche, mettent en péril les programmes de recherche des laboratoires et le renouvellement des disciplines scientifiques.*

**Une crise de la démocratie et du rôle de la science**

La question posée aujourd'hui est : qui décide des champs d'investigation de la science ? Le gouvernement, par son action, répond essentiellement le marché. Nous pensons que le questionnement propre de la science est tout aussi vital pour son développement que les questionnements de la société. Dans ce cadre, la réponse aux demandes des entreprises n'est qu'un élément du questionnement de la société.

Ces deux démarches conduisent à des conceptions très

différentes de la démocratie.

Selon la première, l'expansion du marché détermine les choix, le citoyen n'est qu'un consommateur, les travailleurs scientifiques n'ont aucun droit.

Dans la deuxième, la démocratie est plus complexe avec plusieurs niveaux en interaction, l'un interne à la science, l'autre lié aux questionnements de société. Elle sous-tend une conception du citoyen resitué dans toute sa dimension sociale et économique.

**Un "projet pour le CNRS" ?**

Le projet de réforme du CNRS, élaboré par le Directeur général et le Président, intègre totalement les objectifs du gouvernement et déploie une conception absolutiste du fonctionnement de l'organisme. Le nouvel organigramme du CNRS fait procéder toute décision du directeur général. L'équipe de direction sera réduite aux directions régionales (8) et aux directions opérationnelles (DRH, Dir. Com., etc.). La strate régionale aura ainsi pouvoir décisionnel au niveau scientifique. C'est une évolution technocratique majeure du CNRS vers un organisme hiérarchisé, ce qui ne favorisera pas, bien au contraire, l'émergence de nouvelles équipes et/ou de nouvelles thématiques. *C'est une conception utilitariste de la science qui prévaut.*

Le passage d'une politique de recherche disciplinaire à une politique de projets à court terme transformera le CNRS un peu plus en agence de moyens et en fournisseur de labels. En présentant l'activité du CNRS comme un continuum formation-recherche-innovation, *il marginalise sa mission de développement des connaissances.* Cet objectif parce qu'il s'inscrit dans la

continuité d'une politique menée depuis une dizaine d'années par les différents gouvernements s'oppose aux revendications actuelles des chercheurs qui mettent en avant le rôle de la recherche fondamentale pour l'avenir du pays.

En limitant les recrutements de chercheurs à 350 par an, alors que les flux de départ se situent entre 600 et 700, et les promotions CR-DR à 200, le projet annonce la baisse de l'emploi statutaire et le développement de la précarité. De nombreux postes de chercheurs et d'ITA seront mis à disposition des universités. *C'est un CNRS rabougri que ce projet annonce.* L'instauration d'un quota d'étrangers de 25% et la transformation d'emplois de titulaire en CDD (chercheurs 15%, ITA 7%) limiteront davantage les débouchés pour les jeunes chercheurs. Enfin le projet préconise une *logique de concurrence* entre les personnels de la recherche avec des carrières individualisées, des primes aux chercheurs les plus performants, une rémunération assise sur le métier et le profil et non plus sur les qualifications : on retrouve ici la politique d'emploi du patronat.

**Le SNTRS-CGT défend une autre conception de la recherche publique.**

Justement parce qu'elle est publique, la recherche doit être guidée par les exigences collectives et sociales. Il faut développer toutes les connaissances. C'est un besoin pour accroître notre capacité à

mieux comprendre le monde et, dans le respect des règles éthiques, à améliorer les conditions matérielles de vie, de santé, de travail, de production, de préservation de l'environnement des

populations.

Le développement des connaissances de base et leur transfert nécessitent d'assurer une continuité des politiques de la recherche, une indépendance, une cohérence et une stabilité aux institutions et aux personnels impliqués dans la recherche.

C'est ce que garantissent le statut d'EPST pour le CNRS, le statut de titulaire pour les personnels et les financements récurrents pour les équipes.

**Le SNTRS-CGT défend l'idée de véritables partenariats** avec les Universités, les entreprises et les autres organismes de recherche, fondés sur le respect des missions de chacun, sans assujettissement ni pillage, permettant à la fois le développement régional et le maintien d'une cohérence nationale.

### **Le Comité national au cœur de ces enjeux**

Son rôle découle de la conception que l'on développe de la recherche publique. Le gouvernement et la direction du CNRS veulent le transformer en simple instrument "d'expertise" plus ou moins quantifiée, normée, une aide à leurs décisions. Le Président du CA et le Directeur Général proposent plus de nommés et de désigner eux mêmes les présidents de section. Ils mettent en cause l'indépendance des élus, choisis par les personnels qu'ils sont chargés d'évaluer. Ils entendent contrôler seuls la politique scientifique et sa déclinaison dans les sections.

Nous refusons d'être infantilisés. Nous revendiquons "être des travailleurs responsables" menant un travail critique propre à toute activité scientifique.

Nous rejetons les normes qui imposent un jugement à l'aune d'une politique décidée en dehors de nous. Nous revendiquons le contrôle démocratique de la communauté scientifique sur la manière dont l'activité de recherche se mène et se développe. C'est pourquoi la part des élus doit être majoritaire. Nous agissons pour que le Comité national retrouve sa capacité de réflexion collective sur l'activité et l'évolution des disciplines et des thématiques, c'est-à-dire sur "l'état de l'Art". Pour cela, nous devons rétablir les cohérences entre l'évaluation des personnes, l'évaluation des équipes et l'élaboration d'une politique scientifique au niveau de la discipline et ses interfaces avec les autres champs de la connaissance.

### **L'action des élus SNTRS-CGT dans les sections du Comité National**

Les commissions du Comité National évaluent et classent les équipes, constituent le jury d'admissibilité pour les recrutements, examinent régulièrement les chercheurs avec des sanctions éventuelles (refus de titularisation, insuffisance professionnelle pouvant déboucher sur des réorientations, des reclassements, voire des licenciements), assurent leur promotion. Dans l'esprit du statut général de la Fonction Publique, la titularisation à l'issue du stage n'implique pas une nouvelle évaluation scientifique. Elle se contente d'examiner que le stagiaire effectue normalement son travail de recherche. Nos élus proposeront des solutions adaptées aux problèmes de leurs collègues en liaison avec les intéressés.

Lors des classements de recrutement et de promotion, nos critères reposeront sur la qualification, la qualité des projets scientifiques et des résultats, la capacité à animer une équipe, la prise de responsabilité (fonctions d'encadrement, direction de thèses et d'équipe...).

Nos élus défendront les laboratoires et leurs collègues en relation avec le développement d'une recherche publique de qualité. Ils s'impliqueront dans la défense des revendications des chercheurs et des ITA : propositions de motions à voter par la commission, démarches éventuelles auprès de la direction et du ministère, etc.

### **Le SNTRS-CGT s'engage pour :**

- Le maintien de tous les postes statutaires chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs libérés d'ici 2010.
- Un véritable contrat avec les garanties sociales pour tous les doctorants et post-doctorants et le recrutement juste après la thèse.
- Une revalorisation des rémunérations de tous les personnels et une grille fondée sur les qualifications

- Le doublement en euros constants, d'ici 2010, des crédits récurrents provenant de l'Etat sur la base de leur niveau de 2002 avant les annulations. C'est une condition de la liberté de recherche.
- Une mobilité volontaire qui peut être encouragée vers les Universités et les Entreprises

### **Nos élus s'engagent**

Toutes les périodes de récession démocratique, d'absolutisme commercial et spéculatif ont vu s'épanouir ce fantasme de domination du pouvoir sur la connaissance : c'est la république des tyrans négociants qui imposa à Socrate de choisir entre l'abjuration de sa connaissance ou la mort par la ciguë.

Eh bien, nous, candidats du SNTRS-CGT nous faisons profession de foi, au sens le plus noble de ce terme d'agir pour que la connaissance n'abjure jamais devant la république des marchands et des spéculateurs.

**La recherche doit retrouver son attractivité**

**VOTEZ pour les candidats du SNTRS-CGT**

## **Futurs retraités et retraités adhérents au SNTRS-CGT La Section Nationale des retraités s'adresse à vous**

### **L'organisation des retraités au sein du SNTRS**

*Au 1er janvier 2004, il y avait 287 adhérents dont 84 au sein de la section Nationale, 143 dans leurs sections d'origine en Région Parisienne et en Province : Orsay, IRESCO, Jussieu, Gif et Lyon, Strasbourg, Grenoble, Marseille, Midi-Pyrénées ; Toulouse, Bordeaux, Nantes pour les regroupements les plus importants.*

*Les adhérents reçoivent le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS) du SNTRS, le Spécial Retraité de la FERC, le "LIEN", et dans la plupart des cas, si leur section les a abonnés, le journal "VIE NOUVELLE" de l'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR). Ils restent ainsi en contact avec leur milieu d'origine (CNRS, INSERM) et le mouvement revendicatif général de la CGT et des retraités en particulier.*

*La Section Nationale (1/3 des adhérents en Province) se réunit une fois par an en une Assemblée générale qui élit un bureau. Celui-ci s'efforce de compléter ponctuellement les informations sur les revendications et luttes, par un courrier spécifique. La section dispose de 3 mandats au CSN, un camarade de la section est élu à la Commission Exécutive de SNTRS et 4 autres participent à la CE DE L'UFR FERC (Union fédérale des Retraités Education Recherche et Culture).*

### **Venez nous aider**

Depuis le dernier congrès du SNTRS de novembre 2002, la Section s'est efforcée, dans la mesure de ses moyens, d'informer les retraités syndiqués et de les mobiliser pour leurs revendications notamment au moment du grand mouvement du printemps 2003 contre le projet de loi Fillon. Nous nous sommes efforcés de contribuer dans notre secteur au rassemblement contre ce néfaste projet et pour notre système de retraite. Mais, d'une façon générale, les retraités n'ont pas suffisamment perçu les liens étroits qui existent entre les intérêts des actifs et ceux des retraités (l'indexation sur les prix va dégrader les retraites Fonction Publique) ; de même que les salariés du privé n'ont pas suffisamment perçu les convergences d'intérêts entre public et privé.

Depuis la rentrée de septembre, une autre bataille est engagée, une bataille de grande envergure, car l'enjeu est énorme : le gouvernement entend mettre en pièce notre système de Protection Sociale et ouvrir largement la porte aux assurances privées. Il a tout programmé pour cet objectif : travaux d'un "Haut Conseil" jusqu'au 24 janvier, puis, "concertation", ensuite "négociations" au printemps et, enfin, loi d'ici juillet. **Il faut l'en empêcher.**

La Protection Sociale et la Sécurité Sociale nous concernent tous, actifs et retraités (qualité des soins, remboursement, APA, fiscalité...) Les enjeux sont donc très clairs pour tous et le rassemblement contre les projets Mattei doit en être facilité

Pour cela, Il faut sans tarder mobiliser contre le projet Raffarin-Mattéi, pour la défense de la Sécurité Sociale:

- Retraités du SNTRS, le syndicat a besoin de vous pour informer sur les dangers qui menacent la Sécu, agir et mobiliser les retraités aux cotés des actifs. Le syndicat a besoin de vous pour gagner de nouveaux adhérents à la CGT parmi les retraités.
- Vous qui allez prochainement prendre votre retraite, restez adhérents à la CGT. Le syndicat a besoin de vous.

**Ce n'est que tous ensemble que nous pourrons gagner.**

**Venez nous aider à la Section Nationale ou, localement, dans la section syndicale de votre région**

La Section Nationale des retraités

#### **Prenez contact avec nous**

Siège du SNTRS 7 rue Guy Môquet. BAT I BP8 94801 VILLEJUIF  
Tél. 01 49 58 35 85 - Fax 01 49 58 35 33-- Mél :sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

**DECLARATION DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL**

**Les nouvelles ordonnances dites de «simplification du droit» anticipent la réforme de l'assurance maladie.**

Le Conseil des ministres doit adopter mercredi 17 mars un projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances dans le but de « simplifier le droit ». Le projet ne comporte pas moins de 37 domaines sur lesquels le gouvernement sera autorisé à agir par voie d'ordonnances. La CGT n'est nullement opposée à la simplification administrative. Bien au contraire ! Mais derrière des mesures d'apparence purement techniques, certaines dispositions portent sur des questions fondamentales.

Ces mesures anticipent notamment sur les conclusions des discussions en cours sur l'avenir de l'assurance maladie.

Le premier sujet essentiel est celui de la « gouvernance ». Le projet de loi vise ainsi à limiter les cas où les Conseils donneront un avis sur les textes législatifs et réglementaires, et donne un pouvoir aux préfets de région pour annuler des décisions des caisses locales (caisses régionales et caisses primaires d'assurance maladie, caisses d'allocations familiales) susceptibles d'avoir un impact financier important ; il prévoit également de donner une force obligatoire aux circulaires de l'ACOSS et aux instructions de la direction de la Sécurité sociale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il s'inscrit ainsi dans une logique d'étatisation, qui n'est pas sans faire penser au projet évoqué par la presse de transformation des caisses nationales en agences étatisées, sur le modèle de l'Agence du médicament.

Le second porte sur les relations entre l'assurance maladie et le risque accidents du travail. Le projet anticipe la question des relations entre ces 2 risques, qui est également un sujet de concertation.

Le troisième concerne la mise en œuvre du projet Hôpital 2007, ce qui confirme que le sujet de l'hôpital public est en dehors des discussions en cours, contrairement à ce que demandait la CGT. Le gouvernement confirme ainsi son autisme à l'égard des préoccupations des personnels et des professionnels de l'hôpital public, qui sont majoritairement opposés à ce projet.

La CGT est préoccupée par la démarche gouvernementale. La volonté d'agir par ordonnances la renforce dans ses inquiétudes quant à la portée réelle de la concertation en cours sur l'assurance maladie.

Montreuil, le 16 mars 2004

**La CGT organise des initiatives, des débats sur la SECURITE SOCIALE, notamment au niveau des régions et départements. Prenez contact avec les UD.**

**Pour plus d'informations sur la sécurité sociale consultez le site : <http://www.cgt.fr/>**

La CGT a édité une plaquette-argumentaire sur le rapport rendu par le Haut Conseil sur la situation de l'assurance maladie et du système de soins, clôturant ainsi la première étape de la réforme que le gouvernement entend achever cet été. La confédération met à la disposition des militants cette plaquette argumentaire de 20 pages au prix de 1,5 € l'unité. A commander avec règlement joint à CGT Service Comptabilité Case 2-1 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex.

**Nous publierons dans le BRS 397 qui suivra celui-ci un dossier Sécurité Sociale.**

